

Trop de filles boudent les études avancées

par Damien GAGNON

Tous les efforts doivent être faits pour "déssexer" l'orientation scolaire et professionnelle à l'école secondaire estime le Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Cette recommandation est faite à partir des résultats d'une recherche effectuée par le CSE et qui démontrent que même si elles réussissent mieux que les garçons, les filles sont moins nombreuses que ces derniers à entreprendre des études postsecondaires.

Donc, encore aujourd'hui, les études n'apparaissent pas aussi utiles ou nécessaires aux yeux des filles qu'à ceux des représentants du sexe masculin.

C'est le commentaire qu'a fait ce matin le président du CSE, M. Claude Benjamin, en rendant publiques les données de cette recherche au cours d'une conférence de presse à Montréal.

On constate, entre autres, que deux filles pour un garçon fréquentent le secteur professionnel long au secondaire et, tant au général qu'au professionnel, les chances de poursuivre des études sont plus élevées pour les garçons que pour les filles.

Intitulée "Après l'école secondaire: étudier ou travailler choisit-on vraiment?", cette recherche de quelque 700 pages analyse et explique le processus suivi par les élèves pour choisir entre le cégep ou le marché du travail à la sortie de l'école secondaire.

On y apprend que les élèves qui ont les meilleures chances d'aller au cégep sont: les garçons dont le statut socio-économique de la famille est élevé, qui réussissent bien en classe, qui expriment des aspirations scolaires élevées, qui jugent l'école utile.

Les données qui ont servi à la recherche proviennent de l'enquête ASOPE (Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants) menée au Québec de 1970 à 1977.

Parmi les divers groupes rejoints par ASOPE, la cohorte sélectionnée pour la constitution de l'échantillonage de la recherche est celle des étudiants et étudiantes inscrits en secondaire V en 1971-1972 et qui ont été suivis jusqu'en 1974-1975.

Compte tenu des années qui ont passé on pourrait croire que la situation a changé. Mais il ne semble pas que ce soit le cas. Une enquête récente menée par l'Institut national

Voir A-2, ÉDUCATION

Canada 6 Suède 0

page A-2

Des égales inégales...

VADUZ, Liechtenstein (AP) — La principauté du Liechtenstein va demeurer le dernier pays européen à refuser le droit de vote aux femmes. La Cour suprême a rejeté une requête constitutionnelle déposée par 25 femmes demandant l'abrogation de la loi électorale. Cette loi stipule que seuls "les citoyens adultes mâles" peuvent voter. Les cinq juges ont estimé que cette clause n'est pas contraire au principe constitutionnel d'égalité des sexes devant la loi. Les juges ne se sont pas prononcés sur l'opportunité du vote des femmes. Les hommes du Liechtenstein se sont déjà prononcés à deux reprises contre le vote des femmes. Les plaignantes pourraient saisir la Commission des droits de l'homme au Conseil de l'Europe, organisation dont fait partie le Liechtenstein.

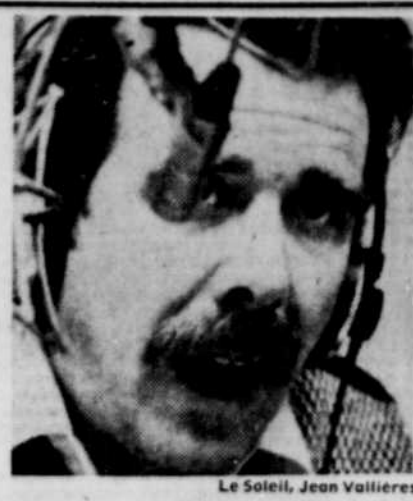
sommaire

Annonces classées D-7 à D-18
Arts et spectacles D-4 à D-6
Bandes dessinées C-4
Bridge D-14
Carrières et professions D-2
Décès D-19
Économie-finances B-8 à B-10
Feuilleton D-14
Horoscope D-14
Information régionale A-7 à A-9
Loteries A-2
Marc Lestage D-6
Monde
B-11, C-11, D-1 à D-3 et D-18
Mot mystère D-7
Mots croisés D-17
Où aller à Québec D-6
Page des lecteurs A-6
Patron D-16
Télévision D-4

météo

Ensoleillé avec passages nuageux aujourd'hui à Québec et dans l'Est; maximum de 8 à 12. Demain, peu de changement.

détails, page D-15



Arthur est allé voir de lui-même à CJRP

Le Soleil, Jean Vallières

page D-4



En espérant que Bouchard tienne le coup ce soir!



pages C-1 et C-2

LE SOLEIL

guy rouleau
opticien d'ordonnances

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, JEUDI 29 AVRIL 1982
60 pages 4 cahiers 86e année, no 103

• • Livraison à domicile (6 jours) \$2.00 • •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Deux soldats argentins se pratiquent aux combats corps à corps durant des séances d'entraînement à Comodoro Rivadavia.

Malouines Eviter la GUERRE est encore possible

(D'après AFP, NYTNS, UPI et AP) — Le Foreign Office a réaffirmé, aujourd'hui, en dépit des déclarations du porte-parole du département d'État américain, que les "propositions formelles" de M. Alexander Haig pour une solution à la crise des Malouines n'appelaient une réponse que de la part de l'Argentine.

"Personne ne nous demande une

réponse, mais les propositions sont actuellement examinées", a déclaré le porte-parole du Foreign Office, qui a ajouté: "Nous espérons une réponse rapide de l'Argentine", à M. Haig.

Interrogé sur la contradiction apparente entre ses propos et ceux de M. Dean Fischer, le porte-parole du département d'État, qui avait affirmé, hier, que Washington attendait une "réponse formelle" de Buenos Aires et de Londres, le porte-parole a déclaré: "Les indications en provenance de Washington mercredi n'étaient pas toutes les mêmes".

"La question cruciale est de savoir si l'Argentine va accepter de retirer ses forces des Malouines comme le demande la résolution 502 du conseil de sécurité", a poursuivi le porte-parole.

Cette déclaration, selon plusieurs observateurs, pourrait signifier que Londres a donné au plan Haig un accord conditionnel, qui serait suspendu à un retrait effectif des forces argentines.

D'autre part, le porte-parole du Foreign Office a annoncé que l'ambassadeur britannique aux Nations-Unies, sir Anthony Parsons, avait protesté mercredi soir auprès du pré-

Voir A-2, MALOINES

Une nouvelle loi régira les élections municipales

par Pierre-Paul NOREAU

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le ministre des Affaires municipales a préparé un projet de loi sur l'uniformisation du vote au niveau municipal. Ce projet est d'ailleurs déjà lancé et pourrait même être adopté d'ici juin, devenant applicable pour les élections municipales prévues à l'automne.

M. Jacques Léonard a confirmé hier, à l'issue d'une conférence de

presse portant sur la réforme de la Communauté urbaine de Montréal, que des correctifs techniques touchant le vote dans les municipalités avaient été réunis dans un petit projet de loi. Les disparités entre la loi des cités et villes et celle régissant les municipalités seraient de la sorte grandement atténuées.

"Le projet suit son cours normal. Il faut comprendre qu'il s'agit là de modifications techniques visant entre

autres à éviter le fort taux d'annulation qu'on connaît lors des élections municipales."

Le gouvernement du Québec a déjà modifié les règles lors des élections provinciales. Son projet pour le municipal ferait en sorte que les modalités déjà adoptées soient reprises, devenant applicables lors des scrutins aux paliers tant local que provincial. La façon de voter, les heures d'ouverture des bureaux de votation, le

calcul de l'âge minimum de l'électeur sont autant d'éléments abordés par cette législation à l'étude.

Un remaniement plus en profondeur établissant entre autres une date fixe et unique pour les élections municipales à la grandeur du Québec ne serait pas inclus cette fois, mais ne serait pas exclu d'une réforme ultérieure.

autres détails, page A-10

Hommes privés de perfectionnement: le SFPQ demande une injonction



LE MONDE DES FONCTIONNAIRES
ghislaine rheault

Le Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec et deux employés du ministère de l'Environnement ont demandé une injonction pour que soit interrompue la procédure d'octroi de congés d'études qui ont été offerts aux femmes de ce ministère dans le cadre d'un programme d'égalité en emploi.

Jugeant cette offre discriminatoire pour les hommes, en vertu de la charte des droits et libertés, ils ont déposé une requête en injonction interlocutoire qui sera entendue aujourd'hui en cour supérieure. Comme le comité de sélection procède actuellement à l'audition des candidates à ces congés avec traitement, la requête réclame l'interdiction immédiate de cette procédure. Les intimés dans cette cause sont le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, le directeur du personnel de ce ministère, M. Arthur Mercure, et le coordonnateur responsable du perfectionnement, M. Guy Bergeron.

Auparavant, comme l'explique le libellé de la requête, les requérants avaient déposé un grief après avoir vu leur candidature à ces congés refusée parce qu'ils n'étaient adresses et n'étaient possibles qu'aux employées de sexe féminin. Le sous-ministre et ses représentants n'ont pas rendu de

cision écrite au comité des griefs du syndicat, et le grief n'a pas été soumis à l'arbitrage.

De plus, le syndicat a adressé une demande d'enquête à la Commission des droits et libertés de la personne en vertu des articles 10 et 16 de la charte. Mais la commission n'a pas encore effectué son enquête et fait de recommandations.

Article 16

D'après le syndicat, ces offres de libérations constituent de la discrimination dans l'embauche, la formation professionnelle, la promotion et la mutation de tous les salariés requérants, ce qui est contraire à la charte des droits et libertés, et plus particulièrement à l'article 16 qui interdit que soit faite une distinction, exclusion ou préférence fondée sur le sexe.

Les requérants estiment que cette atteinte aux droits et libertés leur confère le droit d'en obtenir la cessation immédiate par l'injonction afin d'empêcher que ne soit créé un état de fait ou de droit de nature à rendre le jugement final inefficace, et ce, dans l'attente d'une décision de la Commission des droits de la personne après qu'elle aura exercé ses pouvoirs d'enquêtes et de recommandations sur les plaintes qui lui ont été soumises.

Huit congés

Selon les précisions recueillies au ministère de l'Environnement, huit congés de perfectionnement ont été

Voir A-2, INJONCTION



Les aînés étaient aussi présents, hier, à la journée d'étude des généralistes, à Québec.

Le Soleil, Reynold Lavoie

Les médecins mettront de la pression lundi

par Roger BELLEFEUILLE

Les médecins omnipraticiens de la province accentueront leurs moyens de pression à compter de lundi.

Ils tenteront alors de ralentir, pour une période indéterminée, la machine administrative des hôpitaux en boycottant diverses tâches de nature bureaucratique ou reliées à l'activité professionnelle:

non-participation aux divers comités du conseil des médecins et dentistes et aux réunions de départements, refus de compléter divers formulaires et de rédiger des résumés de dossiers. Par exemple, il ne feront qu'indiquer sur une simple feuille de prescription le diagnostic de la maladie d'un patient, nécessitant une chambre à un lit ou un séjour aux soins intensifs, sans justifier la demande.

Selon le président de l'Association du Québec des omnipraticiens, qui compte quelque 480 membres, le Dr André Godin, ces mesures de harcèlement ne pénaliseront pas les patients. Toutefois, il se pourrait que cela retarde l'accès aux soins.

autres détails, page A-3

Voir A-2, MÉDECINS

Trois buts pour Wayne

HELSINKI (PC) — Le Canada a battu la Suède 6-0 aujourd'hui, au championnat mondial de hockey disputé à Helsinki, en Finlande, améliorant ainsi ses chances de décrocher une médaille d'argent.

Wayne Gretzky a enregistré les deux seuls buts de la première période et il en a réussi un troisième peu après celui de Bill Barber, au second vingt, pour assurer ainsi une victoire facile pour l'équipe-Canada.

Les deux buts de la troisième période ont été marqués par Gartner et Hartsburg.

Une défaite de la Tchécoslovaquie contre la Russie pourra assurer la médaille d'argent au Canada.

MÉDECINS

(Suite de la première page)

La contestation "douce" des généralistes s'accroît d'un cran à compter du 10 mai. Des citoyens pourraient alors être davantage touchés. Les médecins refuseront alors de compléter diverses formulaires ou certificats donnant droit à des indemnités ou prestations: assurance-chômage, régime de retraite, aide sociale, MIUF, indemnité d'invalidité pour les employés des secteurs public et parapublic, etc.

Enfin, un autre moyen de pression envisagé est la multiplication et l'intensification des journées de débrayage, c'est-à-dire la fermeture des cabinets privés. La progression des moyens de pression dépendra cependant de l'attitude du gouvernement.

Un dilemme

Il ressort cependant des commentaires entendus hier parmi les quelque 300 généralistes de la région de Québec et de la Côte-du-Sud réunis en journée d'étude dans un hôtel du centre ville, que ces derniers sont d'une part partagés entre le désir de faire un "mauvais traitement" au gouvernement, sans, d'autre part, se mettre l'opinion publique à dos. Certains doutent fort que la population les suive dans la rue si jamais ils décidaient de manifester leur mécontentement avec pancartes à la main.

Toutefois, pour le Dr Gaston Tremblay, généraliste depuis 31 ans et ancien député unioniste de Montmorency, les médecins ont eu trop longtemps une attitude "avachie" face aux attaques gouvernementales. A son avis, la colère des omnipraticiens doit d'abord viser à miner la crédibilité des élus du peuple, dont celle du premier ministre et du ministre des Affaires sociales, en mettant en doute leur compétence d'administrateurs.

En général, par contre, ils semblent faire entière confiance à leur état-major syndical, provincial et régional, quant à la pertinence de la stratégie de contestation.

C'est d'ailleurs avec des applaudissements nourris qu'a été accueilli leur leader, le Dr Clément Richer, à Québec, dans le cadre d'une tournée éclair aux quatre coins de la province pour fouetter l'ardeur de ses troupes.

Celui-ci n'a rien annoncé de neuf, sinon son désir d'entamer les négociations avec les représentants du ministère des Affaires sociales. Le coordonnateur gouvernemental dans ce dossier, M. Lucien Bouchard, leur a donné l'assurance, le 20 avril dernier, que les rencontres débiteraient dans deux ou trois semaines.

INJONCTION

(Suite de la première page)

offerts aux femmes à l'emploi du ministère dans le cadre du programme d'égalité en emploi. Il s'agit de deux congés à temps plein et de six congés à temps partiel dont les frais de scolarité sont remboursés et qui prévoient un plein salaire.

Une trentaine de candidatures ont été reçues, incluant celles de quelques hommes. Ces offres étaient destinées prioritairement aux employés du niveau fonctionnaire.

Actuellement, d'après le relevé le plus récent, le ministère compte à son emploi 810 hommes et 284 femmes. On dénombre chez les employés de bureau 182 femmes et 52 hommes, chez les techniciens, 340 hommes et 63 femmes, chez le personnel de maîtrise, 28 hommes et aucune femme, chez les professionnels, 287 hommes et 25 femmes et chez les cadres, 54 hommes et aucune femme.

Cette requête survient au moment où se développent dans la fonction publique des programmes d'égalité en emploi qui empruntent diverses formes, dont celle du perfectionnement.

Elle survient d'autre part, quelques mois après que la Commission permanente de la justice ait entendu les propositions d'amendement à la charte des droits et libertés de la personne. A cette occasion, des groupes de femmes et syndicats (notamment le Syndicat des professionnels du gouvernement) ont réclamé que la charte soit amendée pour permettre le développement de programmes d'action positive.

MALOUINES

(Suite de la première page)

sident en exercice du conseil de sécurité, M. Kamanda Wa Kamanda, contre une déclaration de ce dernier sur la crise des Malouines.

Le diplomate zairois, selon le Foreign Office, avait préconisé l'application de la résolution 502, mais avait "mis sur le même plan l'agresseur et la victime", ce qui, du point de vue britannique, est "inacceptable".

Aucune autre démarche britannique auprès des Nations-Unies n'est actuellement envisagée pour tenter d'obtenir un règlement de la crise des Malouines, a encore indiqué le porte-parole. "La première chose que nous avons faite a été d'aller devant le conseil de sécurité, nous avons obtenu la résolution 502, c'est son application que nous recherchons", a-t-il déclaré.

Enfin, le porte-parole a indiqué que les "propositions formelles" américaines étaient "pour la première fois présentées à Buenos Aires avec la pleine autorité du gouvernement des États-Unis".

Le "plan de paix" soumis par le chef de la diplomatie américaine prévoit, au terme de cinq années de transition, la reconnaissance de la pleine souveraineté argentine sur l'archipel, a-t-on appris de bonnes sources.

Durant ce laps de temps, les îles seront administrées conjointement par l'Argentine, la Grande-Bretagne et les États-Unis tandis que des négociations anglo-argentes se tiendront sur la base d'un calendrier très précis.

Le plan américain prévoirait la prise en compte des intérêts de la population des Malouines et un retrait simultané de la flotte britannique et des troupes argentes stationnées aux Malouines.

L'Argentine "s'abstiendra de toute action" susceptible d'aggraver le conflit des Malouines", a aussi tenu à préciser hier le ministre argentin des Affaires étrangères. Selon ce dernier, le gouvernement argentin "accepterait toute invitation et soutiendrait toute initiative" pouvant conduire à la paix.

"Nous négocierons tout, sauf notre indéniable souveraineté", a-t-il renchéri en rappelant que les pays américains endossaient la position de son gouvernement à ce sujet.

Il a spécifié que les autorités argentes "étudiaient et analysaient le plan américain" auquel ils répondront dès que possible.

Zone de guerre

Une "zone d'exclusion" aussi bien navale qu'aérienne, sera effective autour des Malouines à partir de vendredi 11h GMT (7h au Québec), a annoncé hier le ministère britannique de la Défense.

L'institution de cette "zone d'exclusion aérienne" d'un rayon de 200 milles (32 km) complète les mesures prises par le gouvernement britannique le 12 avril lorsqu'il a interdit l'approche navale de l'archipel dans un même rayon.

ÉDUCATION

(Suite de la première page)

de recherche scientifique (INRS) sur le professionnel court, démontre que les filles constituent la majorité de la clientèle du professionnel long au secondaire.

Sensibiliser les filles

Le CSE constate que malgré une plus grande conscientisation au sujet de la situation des femmes dans le monde scolaire et sur le marché du travail, il semble qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les filles aient les mêmes chances que les garçons, à l'école secondaire et au cégep.

Dans un tel contexte, précise le conseil, il conviendrait de sensibiliser les filles à d'autres valeurs que celles liées à leur rôle futur d'épouse et de mère, de démontrer aux filles l'utilité indéniable d'une formation scolaire et professionnelle poussée afin de ne pas être massivement confinées, lorsqu'elles intégreront le marché du travail, aux emplois les moins valorisés, les moins payés et les moins stables.

L'étude constate qu'au début du secondaire, les filles ont autant d'aspirations scolaires que les garçons mais lorsque vient le temps d'agir, de prendre une décision face à l'avenir "le carrosse est redevenu citrouille". Elles sont portées soit à surestimer le risque d'échecs possibles, soit à sous-estimer les bénéfices à retirer d'une scolarité plus poussée.

Les filles croient qu'elles n'ont pas à se donner autant de peine puisque même avec un meilleur bagage scolaire elles n'ont pas autant de chance que les garçons de décrocher les emplois auxquels donnent droit les études supérieures. Elles pensent aussi que leur intégration au marché du travail ne sera qu'occasionnelle.

Le CSE fait de nombreuses recommandations pour rendre le jeune plus autonome dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle.

Il importe, selon le CSE, de mettre surtout l'accent sur la réussite scolaire en vue d'une accessibilité réelle à tous les niveaux d'enseignement.

A son avis, il faut faire en sorte que le diplôme de fin d'études secondaires puisse être la preuve réelle que tous et chacun des élèves aient bien acquis les connaissances et habiletés jugées nécessaires, ou encore dites "de base" dans la société actuelle.

Tout bâtiment ou appareil "militaire ou civil" trouvé dans cette zone sera considéré comme "hostile et susceptible comme tel d'être attaqué" par les forces britanniques, a déclaré un porte-parole du ministère.

Le gouvernement argentin, à ce sujet, tient le monde en haleine, laissant même croire qu'il pourrait défier la mesure britannique.

"En raison de l'attitude du gouvernement anglais, des opérations militaires sont prévues dans la zone des Malouines dans les prochaines 24 ou 48 heures", a mentionné la junte dans un communiqué. On ne précise pas dans le texte qui, des Argentins ou des Britanniques, pourrait effectuer ces manœuvres.

Le réseau américain ABC affirmait même hier soir que les services de renseignements américains avaient intercepté un message militaire argentin indiquant que ce pays avait décidé de se mettre en guerre contre la Grande-Bretagne.

Selon ABC, le message intercepté donnait instruction à un sous-marin de pénétrer dans la zone de 200 milles marins et d'attaquer un vaisseau britannique.

Quant à l'information véhiculée par un réseau argentin de nouvelles voulant qu'un navire britannique ait été atteint par un obus et serait en train de couler, elle a été non seulement démentie par les autorités des deux pays mais retirée par l'agence, sans aucune explication.



Malgré les espoirs soulevés la nuit dernière, les Argentins continuent de préparer la défense des Malouines.

le défilé KENZO



Kenzo Takada est un jeune couturier japonais, travaillant à Paris depuis une dizaine d'années, baptisé par les grands de la mode « couturier dynamisme des années '80 », Kenzo présente des collections toujours animées par le même idéal, c'est-à-dire la fantaisie de tous les jours. Il crée une mode spontanée, enthousiasmante où l'on retrouve des contrastes spectaculaires, des agencements inédits de matières et de couleurs. En quelques mots, des vêtements « coup de foudre », pour celles qui ont le sens de l'humour!

venez assister à la présentation de la collection Kenzo, printemps-été '82, à notre magasin de place ste-foy, vendredi le 30 avril, 18h, 19h et 20h, au nouveau simons des galeries de la capitale, samedi 1er mai, 13h, 14h et 15h.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale. . . c'est simons! la mode aux galeries de la capitale. . . c'est simons!

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 12h00

647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

LOTO-SELECT

0-5-6-3

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

2-0-4

Informations: 643-8990

Construction Rien ne va plus

MONTREAL (PC) — A 24 heures de l'expiration du décret qui régit les conditions de travail des 90.000 travailleurs de l'industrie de la construction, rien ne va plus.

Alors que tout indiquait que les parties s'entendraient au moins sur une prolongation d'un mois du décret actuel afin de continuer les pourparlers et les consultations, le conseil d'administration de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec a refusé hier le rapport du médiateur Raymond Leboeuf ainsi que toute extension d'un mois.

Dans son rapport déposé mardi à l'association patronale et au cartel FTQ-construction-Conseil provincial international, M. Leboeuf, médiateur spécial nommé dans ce dossier en fin de semaine, suggérait que le décret, qui prend fin à minuit demain soir, soit prolongé d'un mois sans modification (retardant ainsi le droit de grève et de lock-out) justement pour permettre aux parties de prendre connaissance de son rapport et de le soumettre à leurs instances respectives.

La FTQ-construction et le Conseil provincial international, sans se prononcer sur le rapport lui-même, avaient indiqué au ministère du Travail (par télégramme) qu'ils étaient d'accord avec une telle extension, en autant que la hausse salariale soit rétroactive au 1er mai. Même la CSN-construction, qui a été quelque peu mise à l'écart avec la formation du cartel FTQ-Conseil, se disait d'accord avec cette prolongation qui pourrait permettre de "vraies négociations".

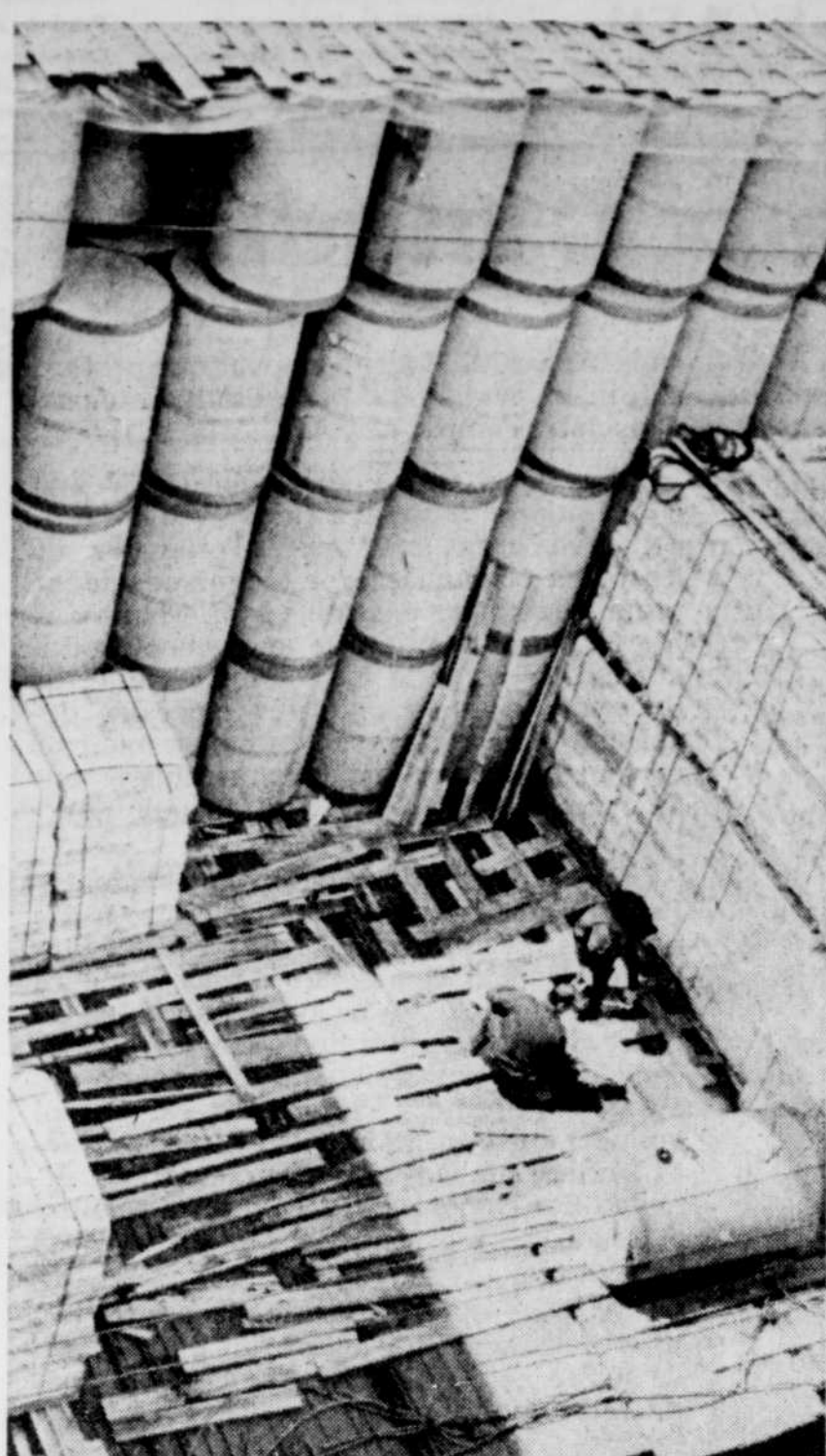
Recommandations rejetées

Le conseil d'administration de l'AECQ en a décidé autrement. Le conseil n'accepte pas entre autres la recommandation du médiateur quant au minimum horaire qui accompagne les hausses salariales.

L'autre point de désaccord est la rétroactivité implicite dans le rapport qui précise que la date d'entrée en vigueur serait le 1er mai.

M. Jean-Paul Rivard, le directeur général de la FTQ-construction, qualifie le refus du conseil d'administration de l'AECQ de "tactique de dernière heure pour aller arracher des concessions syndicales. Depuis 1976, ça fait au moins quatre fois que l'AECQ offre des choses qui sont ensuite rejetées par le conseil d'administration. C'est un drôle de jeu".

Au ministère du Travail, on se refuse à tout commentaire sur ces derniers développements. Techniquement, s'il n'y a pas d'entente, le gouvernement a le choix: imposer un décret; imposer une prolongation de décret en passant par une commission parlementaire, ou laisser aller les parties.



Deux agents de la police des Ports nationaux examinent l'endroit où un débardeur a été écrasé par un rouleau de papier pesant près d'une tonne. Le rouleau (à droite, au bas de la photo) a été accroché par une poulie et est tombé du milieu de la rangée supérieure.

Débardeur tué dans la cale d'un navire

par Michel TRUCHON

Un débardeur a été tué, hier matin, quand il a été écrasé par un rouleau de papier, dans la cale d'un navire panaméen amarré au quai 101 dans le port de Québec.

La victime a été identifiée comme M. Pierre Fradette, âgé de 53 ans, du 737 de la rue Racine à Loretteville. Il était à l'emploi de la Compagnie d'arrimage de Québec Ltée et travaillait comme débardeur depuis 30 ans.

M. Fradette et trois de ses compagnons s'affairaient à empiler des ballots d'amiante, au fond de la cale du vraquier "Grand Reliance".

C'est au moment où le palan remontait que le crochet accrocha un rouleau de papier journal, sur la quatrième rangée d'un stock empilé à tribord.

Le lourd cylindre pesant plus de 800 kilogrammes passa par-dessus le filin de sécurité et chuta une quinzaine de pieds plus bas.

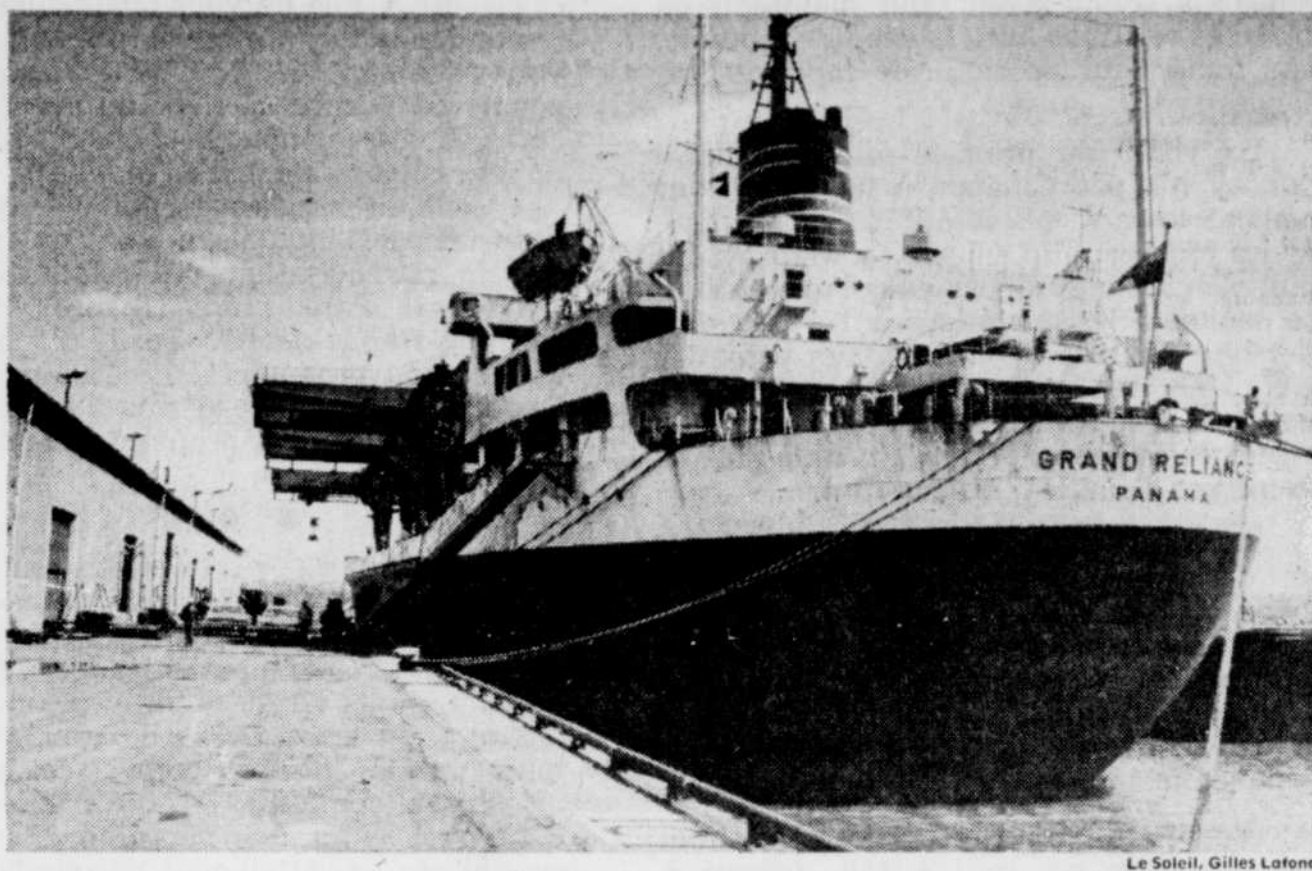
Trois des quatre débardeurs eurent le temps de s'écarter en toute hâte mais M. Fradette, moins chanceux, trébucha et fut écrasé par le rouleau qui venait de tomber à ses pieds.

Le "Grand Reliance" malgré son pavillon panaméen, est la pro-

priété d'un groupe d'homme d'affaires de Hong-Kong. Il en était à son premier voyage à Québec et devait reprendre la mer le 3 mai.

L'accident s'est produit vers 10h55 et le débardeur a été immédiatement conduit en ambulance à l'Hôtel-Dieu où le Dr Bhérrer a constaté le décès.

Le sergent Garry Summerville et l'agent Michel Paradis, de la police des Ports nationaux, ont ouvert une enquête. Après les constatations d'usage, le chargement du navire amarré au quai du Foulon s'est poursuivi.



Amarré au quai 101 depuis le 24 avril, le Grand Reliance, un cargo panaméen, doit quitter Québec le 3 mai.

Renouvellement des contrats collectifs

La CSN voudrait négocier au plus tôt

par Pierre PELCHAT

En réponse à la demande gouvernementale de réouverture des conventions collectives des 300.000 employés du secteur public, la CSN s'apprête à proposer au gouvernement

Lévesque d'entreprendre rapidement, au plus tard le 1er juin, les négociations pour le renouvellement des contrats de travail, devant ainsi de quelques mois l'échéancier initialement prévu.

La CEQ a déjà fait connaître un point de vue semblable, mardi.

D'autre part, la recommandation des stratégies de la CSN qui a été soumise cette semaine aux différentes instances décisionnelles des syndicats

du secteur public ne ferme pas complètement la porte à une renégociation des hausses salariales que le gouvernement québécois veut couper.

Cependant, pour y arriver, on en déduit que ces modifications ne pourront se faire, selon la CSN, que dans la mesure où de nouvelles conventions collectives auront été négociées et acceptées par les syndicats concernés. Cela laisse peu de temps à la négociation des augmentations de salaire prévues en juillet mais dégage cependant des possibilités pour celles de fin d'année dans l'éventualité d'un règlement global avant le fin de 1982.

veut également qu'il s'engage à négocier les régimes de retraite "de la même façon qu'ils l'ont été dans le passé".

On demande en outre au gouvernement d'assumer en totalité les salaires des employés qui feront partie des comités de négociation. Le dernier prérequis vise à forcer le gouvernement à inclure les enseignants des collèges privés dans les négociations du secteur public et parapublic.

Consultation

Dans le cadre de la tournée de consultation, les quelque 500 délégués au Conseil fédéral spécial de la Fédération des affaires sociales (FAS) ont débattu longuement hier de la proposition mise de l'avant par les responsables de la négociation avec l'appui formel des dirigeants de la FAS. On peut s'attendre à ce que les participants à cette réunion acceptent aujourd'hui, non sans opposition, la recommandation qui leur a été formulée.

Cette fédération qui représente le plus fort contingent dans le secteur public, environ 90.000 syndiqués concentrés dans les hôpitaux, constitue un des éléments majeurs du rapport de forces syndical.

Dans la journée d'hier, les délégués de la FAS ont rejeté majoritairement un amendement à la proposition qui s'opposait catégoriquement à toute modification "imposée ou négociée" des augmentations salariales prévues en juillet et en décembre.

Autres nouvelles,
page B-3

Hier, 96.4% des médecins ont quitté leur travail

par Roger BELLEFEUILLE

Les quelque 5.500 généralistes de la province ont répondu massivement, hier, au mot d'ordre de leur instance syndicale, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), en désertant leurs cabinets et en n'assurant que les services essentiels dans les établissements de santé. Le responsable des communications à la FMOQ, le Dr Georges Boileau, établit le taux de participation à cette journée d'étude provinciale à 96.4 pour 100.

Cette saute d'humeur des généralistes ne semble avoir causé aucun inconvénient majeur à la population. Les clientèles avaient été informées à l'avance que les cabinets de consultation seraient déserts.

Par contre, la plupart des hôpitaux, à l'exception de quelques-uns de la région de Montréal qui avaient appliqué le régime de fin de semaine, ont fonctionné comme à l'accoutumée. Dans les milieux ruraux, la situation était équivalente à celle d'une fin de semaine ordinaire, lorsque les médecins ne fréquentent pas leur cabinet, mais où la disponibilité est assurée à tout de rôle.

Les spécialistes ont continué pour la grande majorité à vaquer à leurs occupations habituelles, faisant ainsi la sourde oreille à l'invitation de leur leader, le Dr Paul Desjardins, d'appuyer, selon leur bon vouloir, leurs confrères omnipraticiens en fermant eux aussi leurs cabinets de consultation et en "s'absentant" de l'hôpital.

La participation des médecins de CLSC semble aussi avoir été mitigée. Contrairement à ceux rémunérés à l'acte, qui sont en fait des entrepreneurs libres, donc leurs propres patrons, les généralistes de CLSC sont salariés; toute absence induit peut-être susceptible de sanctions disciplinaires.

Le pouvoir d'achat

Le débrayage d'hier s'inscrit dans

une stratégie escalatoire de contestation "douce" destinée à faire savoir au gouvernement, en l'occurrence le ministère des Affaires sociales, que leur patience est à bout. Les généralistes, comme les autres professionnels de la santé participant au régime d'assurance-maladie, sont sans contrat depuis près d'un an. Ils réclament sans délai le démarrage de la négociation afin d'obtenir, selon un macaron de circonstance, "un traitement juste".

Implicitement, ils veulent aussi profiter de l'occasion pour corriger une certaine image populaire. En confiance, plusieurs avouent qu'ils peuvent difficilement faire croire qu'ils sont au seuil de l'indigence. Ils reprochent par contre aux médias d'être les propagateurs d'une image de Crésus en ne cessant de mettre l'accent sur les gros chiffres.

A cet égard, la FMOQ réclame dans un premier temps une valorisation des tarifs de l'ordre de 42.2 pour 100, ce qui porterait le revenu annuel moyen brut à \$118,514 au 1er juin. A ceci s'ajouterait une indexation de 6.4 pour 100 de juin à décembre 1982.



Le Dr Clément Richer, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Bas-Saint-Laurent: 80 sur 120 ont débrayé

RIMOUSKI — Sur les quelque 120 médecins omnipraticiens du Bas-Saint-Laurent, plus de 80 ont participé à la journée d'étude en vue de protester contre l'absence de négociations, et ils ont été appuyés en cela par les spécialistes de l'hôpital de Rimouski, qui ont également décidé de débrayer pour une journée afin d'appuyer les omnipraticiens.

Selon le Dr Georges-Henri Ga-

gnon, vice-président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, une quarantaine de médecins ont maintenu les services d'urgence, mais tous les bureaux de médecin étaient fermés en région. En raison de l'appui des spécialistes de Rimouski, au nombre de 40, les salles d'opération de l'hôpital ont été fermées, hier, sauf pour les cas d'urgence.

rotac
électronique inc.
2873, chemin Ste-Foy
Ste-Foy 653-7768

**visualiser
la musique**

MIRAGE
439.95\$
LA PAIRE

**DIRECTEMENT
DU PROPRIÉTAIRE**

- Splendide résidence, 3 chambres, 4 salles de bain, 2 cuisines, 2 foyers, garage double, construction exceptionnelle, très écoresponsable, grand jardin.

688-0193

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique

Centre de rencontres et de gym-yoga
96, Grande-Allée est
(de 11h à 20h30)
522-7155

**Profitez
des spéciaux
d'ouverture**

Revêtement de vinyle
Accord
GARANTIE 10 ANS

Heures d'ouverture:
Lun. - Merc.: 9h. à 17h.
Jeudi et vend.: 9h. à 21h.
Samedi: 9h. à 12h.

Participez à notre
**CONCOURS SPECIAL
D'OUVERTURE**
et courrez la chance de gagner un
ENSEMBLE DE PATIO
d'une valeur de 1 250 \$

GRATUIT

ESTIMATION
A DOMICILE

Venez visiter notre salle de montre
60, FLEUR DE LYS, QUEBEC
(à l'arrière du Colisée)
TEL.: 524-5225

**REVÊTEMENT
CARRIER &
BISSON INC.**

Bur.: 524-5225

DIVISION ALUMINIUM
CARRIER & BISSON

**VOUS QUI PLANIFIEZ
VOS RENOVATIONS
PRINTANIERES,
VENEZ NOUS
CONSULTER...**

- tout genre de revêtement
- fenêtre bois, vinyle, aluminium
- porte de bois et d'acier, patio
- persienne

Manufacturier exclusif du revêtement Alum-Bois
(La beauté du bois... sans entretien)

SERIES 777X

APPROBATION
SCHL 8799

trans-action
MORIN ASSOCIÉS COURTIER INC.

A VENDRE

Ste-Foy, Edifice à bureaux et entrepôt, 2 étages, 15.443 p.c., 1964, charpente d'acier-béton, stationnement 50 autos, vendeur financier à 13%.

Trans-Action Morin & Associés
Courtiers Inc.

Jean-Yves Lessard, Claude Amyot
683-2103

**Epargnez sur vos
achats de meubles et
appareils ménagers**

- Réfrigérateurs
- Cuisinières
- Laveuses et sècheuses
- Aménagements de différents styles
- Lave-vaisselle
- Téléviseurs
- Stereos
- Lampes et fauteuils

Prix défiant toute compétition.
Aménagements de 3 pièces
à partir de \$727
Mise de côté. Modes de paiement, si désiré.

Paul Robitaille

504, La Canadière — 529-9488

Mauroy relance la balle aux Canadiens



marcel pénin

Toute visite d'un dignitaire français au Canada provoque automatiquement d'ardues négociations protocolaires entre Québec et Ottawa, obligeant les diplomates français à se surpasser pour maintenir de correctes relations avec la capitale fédérale, sans renier leur politique de rapports privilégiés avec le Québec.

La visite du premier ministre Pierre Mauroy n'a pas échappé à la règle. Pour ménager les susceptibilités fédérales et apaiser les criantes du Québec, M. Mauroy dut multiplier les assurances dans l'une et l'autre capitale. Ses incursions à Toronto et à Moncton ont aussi confirmé, aux yeux des politiciens fédéraux, la dimension canadienne de la francophonie, cependant que le Québec avait droit à autant sinon plus de promesses d'amitié que d'habitude.

Après six jours passés en compagnie tant des dirigeants fédéraux qu'ontariens et québécois, M. Mauroy a regagné son pays avec à son crédit une réussite de taille: un peu tout le monde peut prétendre avoir atteint ses objectifs, cependant que la France est demeurée maître de sa politique canadienne, incluant le volet québécois.

D'abord, M. Mauroy a clairement établi que son pays est tout à fait disposé à entretenir avec les autorités fédérales des relations suivies et profitables, sur les plans diplomatique, économique et commercial. Il

a sans hésitation reconnu le mandat d'Ottawa de servir d'interlocuteur privilégié dans la négociation d'ententes impliquant l'ensemble du territoire canadien. Il a aussi pris contact avec les minorités ontarienne et acadienne, ce qui prouve que Paris ne réserve pas son amitié pour l'usage exclusif des Québécois.

Ensuite, le premier ministre français a été tout aussi clair à l'endroit du Québec: "La France est désormais là, bien présente et attentive. Elle ne vous abandonnera pas une seconde fois. Cette solitude infinie que vous avez endurée appartient au passé. Le peuple de France se tient fermement aux côtés de votre peuple: le Québec n'est plus, ne sera jamais plus seul au monde".

Voilà un propos susceptible de rassurer des Québécois inquiets, qui ont pu craindre que la normalisation des relations entre Ottawa et Paris puisse ralentir la coopération franco-québécoise. Il n'appartient qu'aux gouvernements du Canada et du Québec de se mettre d'accord maintenant pour tirer le meilleur profit possible de cette offre de coopération.

La France ne peut en effet se substituer aux politiciens canadiens. Si ceux-ci sont incapables de coordonner leurs efforts pour mieux pénétrer le marché français, les propos rassurants de M. Mauroy demeureront des mots et les citoyens devront attendre longtemps les effets concrets de cette visite.

Si, au contraire, le gouvernement fédéral met enfin une sourdine à ses susceptibilités qui atteignent parfois la limite du ridicule et si Québec pratique une diplomatie plus en accord avec son statut inchangé de province, le nouveau style

suggéré par M. Mauroy ne peut que profiter à tout le monde. La balle est maintenant dans notre camp.

Les Québécois, déjà habitués à une coopération culturelle assidue avec la France, surveilleront avec intérêt l'offensive sur les plans économique et technique qu'ont promis de mener ensemble MM. Mauroy et René Lévesque, afin que le Québec profite des initiatives de la France moderne. C'est une voie que les autorités fédérales devraient encourager avec enthousiasme, car elle complète la politique de rajeunissement de l'industrie qu'Ottawa dit vouloir poursuivre.

Rien dans les accords conclus entre Paris et Québec ne permet de croire à des résultats spectaculaires à très brève échéance sur le plan économique. Mais on aura noté la fermeté de volonté politique. Ce genre de coopération demande parfois des décennies de rodage avant de produire des effets importants. L'important est de lui donner au bon moment l'impulsion nécessaire pour assurer un démarrage efficace. Sur ce point, MM. Lévesque, Mauroy et Trudeau paraissent bien s'entendre. C'est l'essentiel.

M. Mauroy a tendu une main amicale à tout le Canada. Qu'il ait en plus montré plus de joie à saluer l'amitié franco-québécoise devrait réjouir plutôt qu'inquiéter le cabinet fédéral. C'est un atout de plus pour forcer la porte d'une Europe que le Canada a trop tardé à courtiser, à cause du faux confort que procure notre voisinage des Américains.

Quant au Québec, on lui a répété qu'il ne serait plus jamais seul. Cela aussi est l'essentiel.

à propos

... de gestion municipale



maréchal francoeur

Avec des budgets annuels totalisant plus de un milliard cinq cents millions de dollars pour les salaires de quelque 100.000 fonctionnaires municipaux, les municipalités du Québec doivent tout comme les secteurs de l'administration publique provinciale et de l'entreprise privée s'astreindre à une austerité que commandent le ralentissement économique et les taux d'intérêt élevés.

D'ailleurs, la nécessité de mettre l'accent sur la compression des dépenses et une meilleure gestion il n'y a pas que les administrateurs municipaux qui la jugent à propos. Tous les contribuables, payant des impôts pour les services, peuvent constater qu'au cours de ces dernières années, le gonflement du nombre des fonctionnaires municipaux et la construction d'immeubles municipaux ont entraîné une augmentation des budgets que les administrations municipales ne savent pas comment équilibrer. Il ne faut plus penser à des hausses de taxes foncières inconsidérées. Le petit propriétaire a déjà sa "charge".

Aussi, l'Union des municipalités du Québec a fait de l'austerité l'un des thèmes de son congrès annuel qui se déroule présentement à Montréal.

D'autant plus, qu'avec la mise en place de nouvelles structures municipales, c'est-à-dire la création de Municipalités régionales de comté qui ont remplacé les Conseils de comté, les administrations municipales sont entrées dans une période d'adaptation qui exigera de la part des associations de municipalités un esprit innovateur et ouvert.

A cet égard, l'attitude de franc-tireur qu'avait adoptée le président sortant de l'Union des municipalités, le maire de Sherbrooke, Jacques O'Bready, a contribué à développer un climat de méfiance entre les municipalités et les ministères du gouvernement du Québec qui doivent intervenir dans le domaine municipal.

La recommandation du maire de Jonquière, Francis Dufour, de se concentrer sur une amélioration de la gestion plutôt que sur une critique systématique des lois touchant le domaine municipal, est beaucoup plus appropriée aux circonstances. Il devrait s'établir un dialogue harmonieux entre tous les intervenants puisque tous devraient avoir un même objectif: bien servir le citoyen.

bloc-notes

La grève des médecins

Hier, pendant que plusieurs omnipraticiens et quelques médecins spécialistes venaient de désertir leur cabinet pour vingt-quatre heures, des Québécois sont tombés malades. Il fallait s'y attendre. La maladie ne prend jamais congé. Elle ne fait pas non plus la grève.

Heureusement pour ces malades, le mot d'ordre de débrayage lancé par la Fédération des médecins omnipraticiens n'a pas été respecté de tous. Dans un certain nombre de CLSC, notamment à Québec, les médecins sont restés fidèles à leurs patients. Ailleurs, dans les hôpitaux, sauf quelques exceptions, les soins sont demeurés accessibles.

Cet autre débrayage, même s'il n'a pas eu trop d'effets négatifs, est inquiétant. Pourquoi les médecins font-ils la grève? Parce qu'ils veulent un revenu annuel moyen de \$118,514. Il s'agit d'un revenu brut qui, selon leurs calculs, se réduit en réalité à \$71,947, une fois enlevés les frais de bureau et les avantages sociaux. En 1979-1980, ce même revenu, avant impôt, était de \$43,911. C'est donc, en l'espace de deux ans, une augmentation d'honoraires de 63 pour 100 que réclament les médecins.

Devant un tel étalage de chiffres, comment peut se sentir l'assisté social ou le chômeur qui

vivent en bas du seuil de pauvreté? Certains médecins estiment que c'est de la démagogie que d'établir de telles comparaisons. Ils devraient garder en mémoire les paroles de leur président, le Dr Clément Richer. "Nous n'avons pas à démontrer notre indigence à la population", a-t-il déclaré la semaine dernière à Québec.

Sans doute le Dr Richer a-t-il raison de s'impaciter devant la lenteur du gouvernement à déposer ses offres monétaires. Il y aura un an le premier juin que l'entente est échue. Cela ne le justifie pas pour autant de dissocier la fédération qu'il dirige et, par conséquent, l'ensemble des omnipraticiens, des préoccupations que connaissent actuellement la majorité des Québécois.

Les médecins ont étudié longtemps. Ils font un travail difficile qui engage lourdement leur responsabilité. Tout le monde le reconnaît. Leur revenu actuel, qui les situe au sommet de l'échelle sociale, en est d'ailleurs la preuve. Ces mêmes médecins devraient cependant faire preuve de plus de décence, au moment même où l'Etat menace de geler les salaires de tous ses employés dont le revenu excède \$37,088.

Anne-Marie Voisard



notes de lecture

Lise Payette, cette femme qui nous ressemble



anne-marie voisard

Depuis une dizaine de jours, tout le monde a recommencé à parler de Lise Payette. On l'appelait Lise, à la télévision. Certains de ses collègues du Salon bleu l'abordaient par "comment ça va ma belle Lise?" Après un an de silence, la voilà en train de battre des records de vente avec son livre: "Le pouvoir? Connais pas!" (1)

Au lendemain du lancement dans le cadre du Salon du livre de Québec, un commentateur a dit de ce livre qu'il est féministe et que, par conséquent, il va intéresser beaucoup les femmes. Essentiellement, Mme Payette raconte comment, parce qu'elle est une femme, le pouvoir lui a échappé. Jamais elle n'a voulu abdiquer devant son sexe, nous dit-elle. En retour, elle ne s'est pas

sentie admise dans le club très privé des honorables. Femme politique, oui. Mais seuls les hommes politiques, et par exception les femmes qui calquent sur eux la parole et le geste, ont accès au clan du pouvoir.

Féministe, le livre de Mme Payette l'est très certainement. Mais il ne faut pas, comme semblait le souhaiter le commentateur de la radio, que les femmes soient les seules à le lire.

Presque toutes les femmes du Québec, sous certains aspects et à certains moments, se sont reconnues en Lise Payette. Née à Montréal dans le quartier Saint-Henri, un quartier populaire, mariée à 20 ans, mère de deux enfants, elle est venue ensuite sur le marché du travail, où elle a cheminé de la presse régionale, à la radio et à la télévision, avant de devenir la vedette d'Appelz-moi Lise. Cette Lise est un symbole de réussite. Elle est (ou paraissait) celle d'entre nous qui est parvenue à triompher de tous les obstacles. Après son expérience à la télévision, on la retrouve à l'Assemblée nationale. Ministre des Consommateurs, Co-

pératives et Institutions financières, on lui doit la réforme de l'assurance-automobile. Ministre responsable du Conseil du statut de la femme, c'est elle qui présente le document "pour les Québécoises, égalité et indépendance".

Or voilà que cette même Lise, à la voix si chaude et si convaincante, cette femme en apparence sûre d'elle et qui avait répondu à tout, nous avoue aujourd'hui qu'elle n'a jamais connu le pouvoir. "Entre le 15 novembre 1978 et le 20 mai 1980, entre la joie et la désillusion, j'ai cheminé tant bien que mal dans le labyrinthe du pouvoir avec le sentiment d'y être étrangère." Son échec est un peu le nôtre. Si Lise a perdu, comment nous, dans nos petites vies de tous les jours, pouvons-nous prétendre gagner?

La lutte féministe commence à la maison, dans les familles. Pourquoi faudrait-il deux façons de regarder les bébés. Une pour les bébés filles, si douces, si gentilles, si délicates. Une

autre pour les bébés garçons, si forts, si robustes, si costauds. L'éducation se continue à l'école. Lise Payette, qui fut sans le vouloir à l'origine du mouvement des Yvette, le sait mieux que quiconque. Yvette est une petite fille d'un de nos manuels scolaires. Pendant que son frère "Guy pratique les sports, la natation, la gymnastique, le tennis, la boxe et le plongeon"... "Yvette est joyeuse et gentille"... "elle a tranché le pain, versé de l'eau sur le thé"... "Après le déjeuner, c'est avec plaisir qu'elle a essuyé la vaisselle et balayé le tapis".

Le malheur a voulu, on s'en souvient, que Lise associe Madeleine Ryan à une Yvette. C'était en pleine campagne référendaire. Le comité pour le NON a su, avec habileté, tirer profit de l'erreur. Le Parti québécois, sans doute aussi pour d'autres raisons, a perdu le référendum. Lise Payette, qui affirme n'avoir jamais connu jusque-là le pouvoir politique, a maintenant l'impression d'être "dépouillée" de sa "légitimité". Elle n'est plus à l'aise pour défendre ses dossiers, ni pour parler au nom des femmes. Mme la ministre s'est trompée. Ses collègues ne font rien

pour lui redonner confiance.

Lise Payette décide à ce moment de quitter la politique. Elle le fera au printemps suivant, non sans avoir laissé son testament. C'est un beau texte que le premier ministre était seul à connaître jusqu'à la publication du livre: "Le pouvoir? Connais pas!" Mme Payette y parle de ses préoccupations profondes en matière de développement social et de condition féminine. Pour elle, les deux vont de pair. La situation de la travailleuse qui, après ses journées passées au bureau ou à l'usine, doit s'occuper seule de l'éducation de ses enfants et de l'entretien de sa maison, voilà aux yeux de Lise Payette un problème social.

Les hommes, et non seulement les femmes, doivent lire: "Le pouvoir? Connais pas!" À travers le témoignage de l'ancienne ministre, ils retraceront l'histoire de leur mère, de leur sœur, de leur femme et, pourquoi pas, de leur fille. Lise Payette vient d'avoir cinquante ans.

(1) Le pouvoir? Connais pas!, Lise Payette, Québec-Amérique.

Le premier ministre français Pierre Mauroy a piloté avec adresse le navire diplomatique de la France dans les eaux troubles des relations Ottawa-Québec à l'occasion de son récent voyage chez nous. Michel David, qui a suivi M. Mauroy, tire les conclusions de cette visite.

La visite de Pierre Mauroy au Canada Une véritable leçon de diplomatie

C'est une remarquable démonstration de navigation politique qu'a donnée cette semaine le premier ministre français, M. Pierre Mauroy. Donner satisfaction au gouvernement fédéral, sans déplaire à Québec, et vice versa, il faut le faire!



Michel David

Les qualités de conciliateur qu'il pratique depuis longtemps déjà au sein d'un parti continuellement agité par les querelles intestines, et qui ne sont pas étrangères à son accession à la tête du gouvernement français,

l'ont admirablement servi durant son séjour au Canada.

Il est vrai qu'il a un peu beaucoup joué sur les mots et pratiqué l'art du sous-entendu avec une habileté consommée. Mais comme le faisait remarquer un membre de son entourage, "connaissiez-vous un seul mot qui, au Québec, n'ait pas de consonnance politique?"

Malgré tout, le fond de son discours est demeuré sensiblement le même du premier au dernier jour de son voyage, officiellement du moins. A cette nuance près qu'il en a complètement inversé les termes selon le lieu où il se trouvait.

A Ottawa, il a dit que la France désirait entretenir des "relations normales" avec le Canada, mais qu'elle ne renonçait pas pour autant à ses

"liens privilégiés" avec le Québec. A Québec, il a simplement déplacé l'accent. La France entendait maintenir ses "liens privilégiés" avec le Québec, mais elle souhaitait avoir des "relations normales" avec le Canada.

Libre à chacune des parties d'interpréter le message français à sa guise. Mais au fond, il n'y a pas grand-chose de changé. Au reste, la France a-t-elle jamais souhaité des relations "anormales" avec le Canada?

La peau de l'ours

Avant même que M. Mauroy n'ait quitté Ottawa, et en présence de ce dernier, M. Trudeau s'est empressé de vendre la peau de l'ours, déclarant avec sa délicatesse habituelle que "l'hypothèque gaulliste" était désormais levée. Le premier ministre français n'a pas apprécié.

Si on excepte l'épisode Lafayette, la France n'a jamais été très portée sur les amours anglo-saxons. Encore l'assistance aux Insurgés américains de 1776 ne visait-elle qu'à "emmerder" l'Angleterre. Mais la raison a ses raisons, même si le cœur n'y est pas. En temps de guerre, elles sont militaires. En temps de paix, elles sont économiques.

La France souhaite évidemment avoir un accès plus large à l'énorme réservoir de matières premières dont dispose le Canada. Inversement, elle n'y réalise que 0,7 pour 100 de ses exportations, une proportion bien inférieure aux possibilités du marché canadien.

Le président François Mitterrand désire également s'assurer l'appui de M. Pierre Trudeau au sommet économique de Versailles, début juin, alors que les sept grands du monde industrialisé se pencheront notamment sur la politique monétaire des États-Unis.

Mais la France n'est pas disposée à laisser le Québec pour autant. M. Trudeau peut toujours le dire, sinon le croire, mais en 1976 il disait aussi que le séparatisme était mort au Québec.

Mon très cher Pierre...

Cette semaine, M. Mauroy est allé à la limite de ce que l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing appelait la "non-ingérence", tout en manifestant ouvertement sa "non-indifférence".

Le premier ministre français a de nouveau affirmé que la France soutiendrait le Québec "quelle que soit la voie qu'il choisirait pour affirmer son identité". Et quand il a dit que la France suivrait l'évolution du Québec avec une "attention passionnée", il savait très bien quelle est la voie que préconise l'actuel gouvernement du Québec.

Les libéraux qui ont refusé d'applaudir ces passages du discours de M. Mauroy devant l'Assemblée nationale ne s'y sont pas trompés. M. Claude Ryan peut toujours penser qu'il a situé dans une "juste perspective" les rapports futurs entre la France, le Canada et le Québec, il demeure que la sympathie socialiste à l'égard de la cause souverainiste est au moins égale à celle des gaullistes.

A plus court terme, M. Mauroy a pris le contre-pied des positions fédérales en affirmant que le Québec devait participer à toutes les instances internationales de la francophonie "dans les conditions qu'il juge acceptables".

Compte tenu des résultats du référendum, c'est plus que ne pouvait en espérer M. René Lévesque. Le premier ministre de France ne pouvait quand même pas aller plus loin que les Québécois ne sont eux-mêmes prêts à le faire.

Après la série de déboires subis depuis deux ans, les propos de M. Mauroy ont donc été accueillis avec une immense satisfaction à Québec. Et le moins que pouvait faire M. Lévesque était de reconnaître qu'il est naturel que la France entretienne des relations "normales" avec le Canada.

D'autant que si ces relations doivent être accrues sur le plan économique, le Québec, qui compte déjà pour près de 60 pour 100 des échan-

ges commerciaux entre le Canada et la France, en sera le principal bénéficiaire. Ainsi, il est probable qu'une entente franco-canadienne dans le dossier Airbus aurait d'importantes retombées au Québec.

Dans ces conditions, on comprend qu'au départ de M. Mauroy, les ministres québécois présents à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette aient entonné en chœur "Mon très cher Pierre, c'est à ton tour..."

Les déclarations d'amitié sont évidemment de mise en pareilles circonstances, de sorte que les "ma-mours" réciproques ne doivent pas faire illusion. Mais il est permis de croire que, sans être dupe, M. Mauroy, un personnage d'une aimable simplicité, s'est trouvé plus d'affinités avec M. Lévesque qu'avec M. Trudeau, dont le libéralisme un peu snob s'accordait mieux à un Giscard d'Estaing, voire même à un François Mitterrand.

Préparer l'avenir

Après l'insistance du discours officiel sur la nécessité d'intensifier la coopération économique entre la France et le Québec, les accords qui ont été annoncés par les deux premiers ministres sembleront peu de choses.

Au chapitre de la création d'emplois, seul l'accord énergétique entre Hydro-Québec et la société Pechiney-Ugine-Kuhlma pourrait être réellement significatif. L'implantation d'une aluminerie française au Québec est cependant loin d'être acquise.

Mais M. René Lévesque n'a peut-être pas tort en disant que l'accent mis sur les nouvelles technologies est riche de promesses. L'économie québécoise comporte suffisamment de secteurs mous pour que la coopération avec la France vise autre chose que les portes et fenêtres.

Il faudra cependant une réelle volonté politique pour que cette coopération dépasse le stade des vœux exprimés dans des "toasts". M. Mauroy et Lévesque assurent que cette volonté existe; on jugera sur pièces.



Le premier ministre Mauroy: plus d'affinités avec René Lévesque que Pierre Elliott Trudeau.

La politique de maintien dans le milieu au Québec Où en sommes-nous et où allons-nous?

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs au Québec ont promis de mettre en place une véritable politique de maintien dans le milieu pour les personnes handicapées. Pourtant, aujourd'hui, quand on regarde ce qui a été fait et ce qui reste à faire, on a l'impression que l'on avance à pas de tortue. M. Mario Bolduc, chef de la section des activités cliniques au centre François-Charon, à Québec, pose à ce sujet un certain nombre de questions.

par Mario Bolduc

Depuis le début des années 70, les différents gouvernements en place à Québec ont exprimé à de multiples reprises leurs intentions de développer prioritairement les ressources pouvant permettre aux personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, handicapées, familles, etc.) de continuer à vivre dans leur milieu naturel.

Toutes ces déclarations s'accordent à des nuances près sur certains principes fondamentaux à savoir:

— Que toute personne, quel que soit son niveau d'autonomie, a droit de vivre dans son milieu de vie naturel, le domicile.

— Qu'il est nécessaire de procéder à la désinstitutionnalisation des personnes et aussi des services.

— Que les services doivent être rendus sur une base communautaire et décentralisée.

— Que la participation des utilisateurs doit être favorisée dans l'organisation des services.

La concrétisation de ces principes nécessite évidemment plusieurs mesures comme par exemple une politique permettant l'accès physique et financier au logement, des facilités de transport et surtout la possibilité de recevoir une aide à la maison correspondant aux besoins réels de chacun.

Le passé

Que s'est-il donc passé en terme de développements réels au cours des 10 dernières années? Bien sûr, il y a eu des progrès puisque l'on parlait

pratiquement de zéro. Cependant, un tour d'horizon de la situation démontre de façon évidente que les objectifs sont extrêmement loin d'être atteints.

Essentiellement, les services qui se sont développés depuis 10 ans consistent en soins et en aides accordés sur une base temporaire et distribués quelques heures par semaine entre 9h et 17h, du lundi au vendredi. On a "remplacé la mère de famille à l'hôpital", on a "soutenu des convalescences" ou bien on s'est contenté de la pratique du "posage de châssis doubles" et "des travaux d'entretien ménager légers aux deux semaines". On a ainsi récupéré en grande partie des fonctions traditionnellement assumées par la parenté et l'entourage immédiat en laissant par contre sans aucun soutien les personnes et les familles ayant des besoins sur une base plus fréquente et plus permanente.

Un regard sur les budgets consacrés à ces services à domicile confirme d'ailleurs la timidité de ces développements. Pour l'année budgétaire 1980-1981, le budget consacré à l'ensemble des soins et de l'aide à domicile, et ce pour toutes les clientèles, atteignait \$52 millions. Cela représente des "bouchées de pain" si on compare aux sommes englouties dans l'hébergement de 45.000 personnes, considérées comme "malades chroniques" ou "personnes âgées", soit plus de \$800 millions pour la même période.

Depuis environ cinq ans, quelques groupes de personnes handicapées, soutenues par leurs associations et quelques organismes publics, ont réussi à effectuer des

"percées" auprès du gouvernement grâce à un lobbying bien organisé aux bons moments. Ces "percées" ont pris la plupart du temps la forme de projets expérimentaux temporaires où l'on pouvait offrir une aide plus importante (de 10 jusqu'à 40 heures par semaine) à des personnes avec une autonomie très restreinte. De plus, une formule d'aide financière au logement (le supplément au loyer) fut arrachée à la SHQ permettant aux personnes de se disperser sur le territoire plutôt que de se concentrer dans des HLM. Selon les chiffres officiels, cette formule coûte d'ailleurs à l'État la moitié moins que le maintien d'un HLM.

Hésitations

Même si le gouvernement n'a pas osé reculer suite à ces expériences, il apparaît clair depuis surtout un an qu'il hésite fortement à s'engager plus à fond. Les développements sont pour ainsi dire inexistant. Il n'y a donc actuellement au Québec qu'un nombre très restreint de personnes qui peuvent bénéficier de ces services comparativement à toutes celles qui pourraient potentiellement le faire. De nombreuses démarches ont été faites depuis deux ans, entre autres par le centre François-Charon, pour que ces services soient intégrés dans les programmes réguliers de CLSC et CSS. Ceux-ci se montrent extrêmement réticents et ne veulent pas garantir la même quantité et la même qualité de service. Cette attitude s'explique en partie car ces organismes n'ont pas les budgets pour étendre cette formule et ils n'ont pas l'habitude d'offrir ce type de service à leur clientèle.

En effet, pour la grande majorité des personnes gravement limitées dans leur autonomie, deux solutions se présentent encore aujourd'hui: ou bien devoir compter sur l'aide obligatoire et permanente des proches, ou bien prendre le chemin de l'institution. Particulièrement pour ceux d'entre nous qui sont un peu plus âgés, le système fait en sorte que l'on préfère encore déraciner ces personnes de leur milieu, leur donner le

valorisant statut de "malades chroniques" ou de "A-3 ou A-4" et les regrouper et les isoler dans des cages plus ou moins dorées. On préfère encore les entasser à deux ou quatre par chambre et en faire des citoyens de troisième ordre qui ne peuvent pratiquement plus exercer leurs droits civils fondamentaux. La plupart du temps d'ailleurs, on ne tarde pas à leur enlever la "camisole chimique" afin qu'elles demeurent bien tranquilles jusqu'à leur prochaine étape: la mort.

Cette belle œuvre humanitaire, qu'on dirait soutenue par la complexité tacite des intérêts corporatistes, syndicalistes et administratifs se réalise en plus en égorgeant le payeur de taxe, soit pour la modique somme d'environ \$100 par jour par personne. On le fait aussi en continuant d'investir de 30 à 40 cents dans la piastre dans le béton, l'énergie et l'entretien plutôt que dans les services directs aux individus.

Alternative

A côté de ce sombre tableau, il s'est développé une autre formule d'aide à domicile au cours des dernières années qui représente une lueur d'espoir. Cette formule consiste à fournir une allocation financière aux personnes, leur permettant d'acheter elles-mêmes dans leur entourage les services dont elles ont besoin. Selon des informations obtenues de ces organismes, environ 1.500 personnes fonctionnent de cette façon au Québec actuellement et les résultats semblent tout à fait positifs. Cette formule, qui n'est malheureusement accessible qu'à certains groupes de la population, présente en effet des avantages évidents pour les personnes qui peuvent prendre en main cette organisation.

Le consommateur de services prend directement en charge l'organisation et le contrôle de ceux-ci, ce qui constitue une application directe de tous les principes d'autonomie et d'implication des personnes concernées.

Elle permet jusqu'à un certain point un choix mutuel entre l'acheteur et le vendeur de services.

— Un horaire adopté aux besoins de la personne.

— La possibilité d'une plus grande mobilité dans l'espace.

— Une diminution très importante des coûts administratifs.

— La reconnaissance de la participation du milieu familial.

Une prise de conscience de l'ensemble de cette situation nous donne le goût de poser quelques questions fondamentales à nos hommes et femmes politiques. Celles-ci semblent particulièrement pertinentes dans la période troublée de restrictions budgétaires que nous vivons.

Questions

— Allons-nous tolérer encore longtemps les différences énormes et discriminatoires (en terme d'indemnisation et d'accès à des services) qui existent entre différents groupes de personnes selon que l'on soit jeune ou vieux, que la perte d'autonomie provienne d'un accident de la route ou suite à une maladie, etc.?

— Notre collectivité vieillit rapidement et le nombre de personnes moins autonomes augmente en conséquence. Nos politiciens auront-ils la sagesse de comprendre qu'en continuant d'institutionnaliser les personnes au même taux qu'actuellement, nous nous dirigeons rapidement vers une banqueroute financière doublée d'une catastrophe humaine?

— Nos politiciens laisseront-ils tomber la guillotine des coupures budgétaires indistinctement sur tous les programmes sans tenir compte des orientations à poursuivre? Opteront-ils plutôt pour le développement de certains services qu'il est en diminuer plus d'autres jugés moins prioritaires?

— Nos politiciens auront-ils la force et le courage de réaliser les virages qui s'imposent même s'ils doivent parfois trancher dans les intérêts de certains groupes?

Il apparaît fortement souhaitable que les personnes les plus directement concernées et leurs représentants interviennent, avec de plus en plus d'insistance, dans ce débat qui doit être public.

LA PAGE DES LECTEURS

Mise au point

J'étais heureuse au "Temporel"

Mardi de la semaine dernière, j'ai gagné le prix Robert-Cliche. Le lendemain, un article de Régis Tremblay traitait de l'événement. S'il était élogieux à mon égard, il l'était moins pour le "Temporel". Je n'accuse absolument pas M. Tremblay de cet incident; je me suis probablement mal exprimée. J'ai raconté une anecdote parmi tant d'autres, elle a pris des proportions extrêmes.

Et je ne le souhaitais pas. Tous ceux qui travaillent avec le public savent qu'on rencontre parfois des hurluberlus et que ça fait partie du métier. Ce n'est pas caractéristique du Temporel.

Si j'y suis restée cinq ans, c'est que j'y étais heureuse avec mes clients et mes compagnons de travail. Mes amis(es), je ne sais pas si



Prix Robert-Cliche
chrystine brouillet
chère voisine
Le Soleil, René St-Pierre
Chrystine Brouillet
Québec

je resserrai des cafés mais je veux dire à tous que j'ai le meilleur souvenir des matins au Temporel. Il y a des sourires, des gestes qu'on

n'oublie pas. C'est la vérité. Merci.

La confessionnalité

Les évêques nous déconcertent

L'Assemblée des évêques (catholiques) du Québec vient de transmettre officiellement sa prise de position dite "unanime", que nous trouvons inquiétante, au sujet de la confessionnalité de nos écoles.

Relativement à la déclaration de principe que des écoles confessionnelles puissent exister au Québec, principe profondément ancré dans la tradition scolaire du Québec, de même que les parents ont le droit de choisir une éducation et une école conforme à leurs convictions, nous sommes d'accord.

Bien que les parents soient les premiers responsables dans l'éducation, ils ne sont pas les seuls; les citoyens contribuant à défrayer l'éducation au Québec ont aussi des droits: droit légal de regard, droit de parole, droit d'être consultés au préalable, bien qu'ils ont été ignorés dans ce document.

Comment pourrait-on en conscience accepter, de façon aveugle, de financer des écoles dites "pluralistes" pour une population baptisée catholique en quasi-totalité au Québec? Nous devrions d'abord exiger un "référéndum" pour toute la population dans chaque localité du Québec et après seulement, on pourra nous entretenir de "saine démocratie".

Déjà plusieurs commissions scolaires ont respecté et fait valoir

les droits de leur population pour la reconnaissance officielle de leurs écoles et méritent des félicitations. C'est un exemple à suivre par tous les contribuables. Pour le moment, nous refusons la structure neutre préconisée par l'Etat et désirons le maintien de la structure confessionnelle (qui ne coûtera pas plus cher d'ailleurs) avec exemption de cours de religion prévue pour ceux qui le demandent, sans brimer qui que ce soit.

D'autre part, pourquoi notre peuple de baptisés catholiques devrait-il accepter l'égalité, au même niveau, de deux options dont l'une dite d'enseignement moral (qui, en fait, n'a rien de moral selon la définition du dictionnaire: "qui concerne les mœurs, qui pratique la morale"). Définition de la morale: "Science qui enseigne les règles à suivre pour faire le bien et éviter le mal" et l'autre, d'enseignement religieux. C'est plus qu'un simple choix, voyez-vous; c'est un droit fondamental légalement reconnu pour un enfant baptisé catholique de recevoir une saine et complète éducation religieuse en conformité avec les exigences de son baptême et de sa confirmation. Une garantie juridique demeure essentielle.

C'est pourquoi les pasteurs ont le devoir de rappeler aux parents leur obligation lors du baptême d'un enfant ainsi qu'à tous les res-

ponsables de son éducation au niveau de l'école afin de lui assurer une formation globale le préparant ainsi à faire un choix éclairé pour son propre avenir. Cette grave responsabilité, de façon directe ou indirecte, incombe à tous et chacun devra en répondre un jour ou l'autre devant Dieu qui est omniscient et aussi devant les hommes lorsqu'on écrira l'Histoire impartiale et complète du Québec.

En conclusion, l'enjeu de cette réforme scolaire est capital pour nous tous: c'est la dernière phase de déchristianisation au Québec, de nature à amplifier considérablement le blocage psychologique sans issue, résultant de la crise religieuse profonde et généralisée que nous subissons depuis de nombreuses années et qui nous divise tellement comme peuple.

Nous espérons ardemment, avec la grâce de Dieu, sortir bientôt de cette situation collective pénible afin qu'on puisse nous relever tous ensemble des séquelles engendrées par cette malheureuse révolution culturelle dite "tranquille".

Groupe de citoyens
et parents de Québec
pour la défense de
l'école catholique
par M.O. Myrand, Québec

... et le respect de l'autre

Un problème de taille que celui-là. Et tellement à l'ordre du jour. Devant l'émergence intermittente de cette question, on est régulièrement confronté par des accusations d'intolérance ou d'attitude vieux jeu. Comment y voir clair? Où se brancher et quelle voie tenir?

Dans une société comme la nôtre où, selon des statistiques toutes récentes, l'élément catholique est de 78 pour 100 de la population en notre province, le problème se circonscrit. Car, il est bon de le signaler à nouveau, d'après la constitution canadienne elle-même, la confessionnalité des écoles est consentie et même exigée (art. 93); signalons aussi que cela avait d'abord été demandé par l'élément protestant du temps. Pour la province de Québec, c'est-on le sait, l'école catholique qui fut généralisée en laissant droit de cité à l'école protestante. Là où c'était imposé par les circonstances, les parents qui ne désiraient pas l'instruction religieuse dispensée par l'école fréquentée par leurs enfants pouvaient les faire exempter, quitte à y pourvoir autrement.

Aujourd'hui, d'après les renseignements fragmentaires qu'on recueille grâce à des fuites que l'on dit calculées, le ministère paraît déterminé à procéder et à chambarder cet état de choses, prenant prétexte du fait que la société a évolué, que les éléments différents y sont nombreux, que des parents catholiques ne tiennent pas à ce que leurs enfants soient éduqués à

la manière catholique; prétextant aussi que des professeurs ne sont plus eux-mêmes disposés ou préparés à créer une ambiance catholique et que, de toute manière, bien des enfants s'ennuient et baillent aux cornes pendant les classes d'enseignement religieux jugés inutiles.

A cause de tout ça on cherche à transformer le système au complet pour se tourner vers l'école neutre (on dit plutôt pluraliste aujourd'hui), laissant aux parents l'option de décider en faveur d'une école catholique ici ou là, selon les majorités ambiantes. On peut, à première vue, trouver quelque mérite à cette formule attrayante; mais ça ne tient guère devant un examen un peu serré à cause des modifications de fond qu'elle entraîne, en particulier au niveau des structures des commissions scolaires qui tendraient à éliminer peu à peu toute influence des parents. Par ailleurs — on ne va cependant pas instituer ici de procès d'intentions — la courbe d'évolution du dossier scolaire québécois depuis les années 60 est de nature à soulever bien des appréhensions sur le but visé dans la réforme entreprise; en effet, elle est en tous points conforme à un plan très détaillé pour la laïcisation, déjà presque complétée, de l'école et l'accession à l'école neutre sous le contrôle de l'Etat. Ce document a été publié dans le journal "Le Droit", Ottawa, le 19 août 1961. Il sera intéressant d'y revenir en détail.

L'art de récupérer le Christ

Ma réflexion sur l'enseignement religieux aborde un point de vue qui peut paraître intempestif mais je pense que c'est en dépassant l'anecdote actuelle qu'il est permis de porter un jugement que l'on prétendra articulé.

A mon avis, le présent débat autour de l'enseignement religieux s'effectue en circuit fermé, un brassage d'idées se faisant à l'intérieur d'un système clos corrompu dont la cohérence, historiquement démontrée, n'a rien à voir avec l'universalité du message chrétien.

La conscience de l'homme doit combattre l'homme, doit-on comprendre entre autres choses par ce message. Au lieu de cela, la conscience de l'homme s'accommode de l'homme (je m'excuse auprès des femmes, concision oblige). Pourquoi tant se battre pour conserver la confessionnalité des écoles? C'est parce que, voyez-vous, trimballer soi-même un fardeau de chrétien, ça se fait pas sur une jambe. La religion récupérée par le système libère l'homme de sa responsabilité de propagateur de la foi. Elle lui fait oublier l'innadéquation de sa vie et transforme son rôle de messager en un rôle de participant d'une vulgaire symbolique appelée pratique religieuse, bref, en un rôle de chrétien du dimanche.

S'il est vrai que le christianisme a profondément marqué la civilisation occidentale, il n'en est pas moins vrai que c'est par un concubinage des pouvoirs et des églises. Bien sûr, de grandes oeuvres portent leurs fruits. Bien des humains ont trouvé le réconfort physique et spirituel auprès des serviteurs de l'Eglise.

Mais que de massacres au nom du Christ. Souvent représenté sur terre par une Eglise catholique qui s'appropriait par la force le monopole de la foi, il a été un Christ avide de richesses, guerrier, négrier, tortionnaire. Elle n'est pas loin l'époque où ceux pour qui il est plus difficile d'entrer au paradis que pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille se partageaient la bénédiction divine au prorata de leurs avoirs. On intervertissait sans doute l'ordre de la phrase, ce qui rendait l'accès au ciel beaucoup plus facile.

Ne s'est-on pas servi du Christ pour réduire l'homme à un animal lorsque l'on s'est aperçu que les nègres n'avaient pas d'âme et qu'on avait justement besoin de main-d'oeuvre pour garantir l'expansion économique de l'Europe sur le continent américain? Et que penser de ces avant-postes de missionnaires en Afrique ou ail-

leurs qui ont mené essentiellement à une complicité dans la colonisation, c'est-à-dire à l'aliénation culturelle et la dépendance économique des pays que l'on nomme candidelement "pays en voie de développement" (parlez-moi d'amour et je vous fous mon poing sur la gueule, disait un certain poète)?

Dans une lettre au SOLEIL du 9 avril, monsieur Beaulieu intitule son article "Les droits des croyants". Il s'agit bien là d'un titre à la "sauce du jour" (pour employer une expression du même auteur). A une époque où la mode est à parler du droit des uns et du droit des autres, il y a maintenant le droit des croyants. Le droit justificateur, parfois inquisiteur, colonne vertébrale des consciences sociales à oreilles ne semble-t-il pas faire bon ménage avec la foi chrétienne? Si, comme l'affirme monsieur Beaulieu, Dieu a condamné le monde structuré en marge de son enseignement, j'aimerais bien connaître l'adresse de Dieu pour lui demander quelques éclaircissements sur le sens de ses paroles au lieu de le corrompre jusqu'à en faire un des saints outils qu'il a toujours été le diktat.

Jacques Rousseau
Ste-Foy

La famille

Je cherche un logement

Dans un article consacré aux allocations familiales, en première page du SOLEIL de vendredi, 24 avril, je lisais et je cite, "Pour ce qui est de l'habitation, l'organisme (CASF) reconnaît que le logement a été laissé à l'initiative privée qui s'est nettement tournée vers des concepts lucratifs, sans trop se soucier du bien-être des familles. Le conseil recommande donc que le gouvernement reconnaisse comme urgente et prioritaire l'élaboration d'une politique de logement nettement adaptée aux familles québécoises ayant plusieurs enfants".

Je n'ai pas le temps d'attendre vos recommandations, études, etc. Le problème du logement, je le connais maintenant.

Nous sommes une famille (un couple, un enfant), nous cherchons un logement en fonction de nos besoins, à un prix abordable, est-ce trop demander à cette société bâtie sur l'étouffement? Est-ce trop demander?

A cause de la pénurie du logement, on se voit forcé de faire preuve d'une constante et stressante vigilance dans la recherche

d'un logis qui s'avère souvent très décevante. Exemple, la semaine dernière, paraît une annonce dans LE SOLEIL, "logement, 5 pièces, \$325, réparations à faire", on s'y rend en vitesse et constatons que malgré d'évidentes réparations (mon mari est menuisier), le logement s'avère idéal pour nous de par les caractéristiques suivantes: l'environnement: quartier résidentiel (Saint-Sacrement), rue paisible (Frontenac), centre de loisirs, parc d'amusement, école en face du logement; un rez-de-chaussée (personne en dessous), un parterre en avant. Mais la malchance fait que quelques minutes avant nous se sont présentés 2 gars, qui ont eu priorité sur nous.

Vous avez raison; ils y ont droit autant que nous. "J'en suis pas là-dessus." Mais où le bât blesse, c'est à l'interrogation de nos droits à nous, les familles. A preuve les études, mais qui aboutissent sur les tablettes. 1 — on "ship" les familles en banlieue pour construire les édifices (souvent vides); 2 — on se rend compte de l'erreur et 3 — on veut ramener les familles

en ville. Non, ce n'est pas de la manipulation!!!

L'argument majeur, c'est que les gens sans enfant ont plus de choix et de facilité à trouver un logement en fonction de leurs besoins. Je ne veux pas prétendre que je connais leurs besoins, mais je connais ceux de la famille, très différents et rarement satisfaits. Demeurant au 2e étage, nous connaissons la phobie du bruit qui dérange et tous les inconvénients que connaissent ceux qui ont des enfants. Avant la semaine dernière, il m'apparaissait pratiquement impossible que se présente une telle possibilité, mais aujourd'hui, je réfléchis à nos besoins qui resteront très probablement insatisfaits.

Aurons-nous une place? ou prendrons-nous (comme les étudiants), soit le bord des gros sacs bleus, mais tout compte fait, je préfère la tablette, "c'est plus payant".

Nous cherchons un logement!

Lorraine Richer
688-8092
Sillery

Le fisc avantage l'individu

Mme Marie Fragarlo-Marquis
Loretteville

Suite à l'article "En désaccord" de l'édition du SOLEIL du 10 avril 82, page A-8, qui soulignait vos droits égaux de toutes les femmes, vous n'avez touché que la pointe de l'iceberg. Je partage entièrement votre point de vue, mais il y a plus.

Il y a quelques années, la famille était considérée comme étant la base, la cellule de notre société, mais il faut se demander si c'est encore le cas aujourd'hui. Savez-vous que les divorcés, les séparés, les célibataires et les veufs sont plus avantagés que vous au niveau de l'impôt s'ils ont des enfants?

Imaginez les trois situations suivantes et comparez les exemptions d'impôt.

Situation A: couple vivant sous le même toit dont les deux conjoints travaillent et deux en-

fants de moins de 16 ans.

Situation B: Divorcés ou séparés dont les deux travaillent et qui ont chacun un enfant de moins de 16 ans à charge.

Situation C: Couple vivant sous le même toit dont un seul des conjoints travaille et deux enfants de moins de 16 ans.

En 1981 au provincial seulement (situation identique au fédéral).

Et ce n'est pas tout, non seulement il est économiquement plus rentable de se séparer ou de se divorcer, vis-à-vis l'impôt provincial et fédéral, mais le manque à gagner dû à ces exemptions a pour conséquence une augmentation générale du taux d'imposition. Donc les familles unies subissent indirectement une partie du coût des divorces et des séparations.

Un calcul similaire peut être fait pour les déductibles de frais de

garde d'enfants. A ce moment, seul le couple uni dont un seul des conjoints est au travail paie indirectement pour ces déductibles, puisque les personnes dans les deux autres situations bénéficient de ces déductibles.

Et lorsqu'il y a séparation ou divorce et que l'un des conjoints doit vivre du bien-être social, on prend-on l'argent pour ces personnes? Dans les poches des couples unis.

De ce qui précède, je conclus que les divorcés et les séparations se font sur le dos des femmes qui s'occupent de leurs enfants 24 heures par jour, sept jours par semaine, des couples unis et surtout des enfants car ce que l'on enlève par imposition au conjoint qui travaille, c'est à la femme à la maison qu'on l'enlève, tout autant qu'aux enfants.

Que l'on soit divorcé, séparé, marié, célibataire ou veuf, avec des enfants, il faut des pièces pour les couches, de la nourriture pour les nourrir, des vêtements pour les habiller, alors pourquoi ne pas accorder des déductibles équivalents pour les enfants des personnes mariées.

Je suis convaincu que vous partagerez mon point de vue, et j'espère qu'il sera compris par l'ensemble des couples unis et même par les divorcés, les séparés, les célibataires et veufs qui ont des enfants de moins de 16 ans, car l'idée n'est pas d'enlever des avantages à ceux qui en bénéficient, mais de rendre ces avantages égaux pour tous, et surtout, au nom des enfants.

B. Fradet
Les Saules

	A		B		C	
	H	F	H	F	H*	F
De base pour tous	\$4,350	\$4,350	\$4,350	\$4,350	\$4,350	—
De personnes mariées	—	—	—	—	—	\$3,270
Equivalent à mariées	—	—	\$3,270	\$3,270	—	—
Dons de charité, frais médicaux	\$ 100	\$ 100	\$ 100	\$ 100	\$ 100	—
TOTAUX	\$4,450	\$4,450	\$7,720	\$7,720	\$4,450	\$3,270
TOTAUX PAR SITUATIONS	\$8,900		\$15,440		\$7,720	

* J'ai supposé que l'homme travaillait, la situation est la même si seulement la femme travaille.

L'environnement

Les chimistes et la mousse

Le Bureau de l'Ordre des chimistes du Québec et son président personnellement regrettent vivement que les manchettes qui résumèrent de certaines expressions utilisées lors de la conférence de presse de février 1982 aient obscurci les positions officielles de l'Ordre. Il n'était certes pas dans l'intention de qui que ce soit de ridiculiser quiconque pouvait se sentir affecté physiquement par des émanations de quelque nature que ce soit se dégageant de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

Par contre, les positions de l'Ordre sont toujours valables et peuvent se résumer ainsi: 1 — "Les résultats rapportés par nos membres indiquent qu'il n'y a aucune preuve épidémiologique permettant de relier le taux de formaldéhyde dans les maisons avec les troubles de santé rapportés jusqu'à maintenant".

2 — L'Ordre demande que des études épidémiologiques soient réalisées le plus rapidement possible afin d'établir scientifiquement s'il existe une relation significative entre la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (et ses composantes) et les problèmes de santé qu'on lui attribue".

3 — "Des observations faites par nos membres à l'occasion de

prélèvements pour fins d'analyses suggèrent que des consommateurs ont pu subir des préjudices matériels plus ou moins graves suite à l'isolation avec ce matériau".

Le secrétaire de l'Ordre, Réal R. Laliberté, chimiste Montréal

Sus à la tordeuse!

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette assaille certaines régions du Québec, et de façon très particulière celle du Bas-Saint-Laurent (la nôtre). Aux députés du territoire concerné, au ministre de l'Energie et des Ressources, au gouvernement du Québec, c'est un cri d'alarme qui vient se joindre aux nombreuses représentations faites depuis quelques semaines et qui s'accroissent de jour en jour.

Cette richesse, l'une des plus importantes de notre région sinon la plus importante, se voit lourdement hypothéquée et pour éviter

le pire, le gouvernement du Québec, par le biais du ministère de l'Energie et des Ressources, ne doit émettre aucun permis de coupe tant et aussi longtemps que les compagnies forestières concernées n'auront pas pris d'entente pour écouler le bois qui est voué à la perte sans une prompt intervention de l'Etat.

Pour ajouter au désarroi, l'industrie du sciage passe par une période jugée très critique dont une très faible utilisation de la matière première.

Tout est mis en oeuvre pour amener le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent sans quoi d'autres solutions seront mises de l'avant pour obtenir gain de cause dans la lutte que nous avons entreprise et qui aura de répit que lorsque l'objectif visé sera atteint.

Ce sont quelques milliers de personnes de notre milieu, gravement touchées par cette épidémie, qui ont les yeux rivés vers le gouvernement du Québec. Souhaitons que cette attente soit couronnée de succès sans quoi ceux qui s'astreignent aux décisions faciles pourraient finir par avoir d'amers regrets.

Dans la lutte sans répit.
Arthur Dubé
Saint-Octave-de-Métis

Aide fédérale dénoncée

M. André Ouellet,
gouvernement du Canada

A leur dernière assemblée, les membres de l'Association québécoise pour la promotion de la santé ont décidé à l'unanimité de dénoncer le programme du gouvernement fédéral d'aide aux victimes de la mousse d'urée-formol. L'association croit en effet que le gouvernement fédéral a fait preuve d'une négligence inexcusable en approuvant la mousse d'urée-formol pour isoler les maisons, alors que ses experts savaient déjà qu'il pouvait en résulter des effets nocifs

pour la santé. L'unique façon de réparer cette décision regrettable est de voir à l'enlèvement de la mousse dans toutes les maisons isolées grâce à ce produit, sans exiger de certificat médical. Ce n'est pas quand les gens sont atteints de cancer ou d'autres maladies graves qu'il sera temps d'agir. Ce serait alors une bien triste manière pour vous et les autres membres du gouvernement de passer à l'histoire.

Serge Mongeau
pour l'Association québécoise
pour la promotion de la santé
St-Hubert

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Pas de patronage...

M. Gilles Lamontagne
ministre de la Défense nationale
député de Langelier

Je ne crois pas que ce soit du patronage car, ce que j'ai à vous demander, c'est de l'aide pour mon entreprise de récupération qui, avec votre aide, pourrait me permettre de créer des emplois. L'aide

et le conseil que je vous demande, c'est la façon d'obtenir un prêt sans intérêt. Il suffirait de \$100,000, et ceci dans le but de nous équiper adéquatement et le tour est joué.

Ecosoc Plus Inc.
Camille Robitaille
Québec

Fermeture de Mines Madeleine, en août

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Mines Madeleine fermera définitivement ses portes au début du mois d'août, entraînant la perte de 110 emplois occupés majoritairement par des travailleurs de la région de Sainte-Anne-des-Monts.

Le verdict final a été rendu lundi

à Montréal pas l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie, une filiale de la compagnie canadienne McIntyre Mines Ltée.

La chute des cours du cuivre liée à la faible teneur en cuivre du minerai extrait ont précipité une fermeture qui était prévue de toute façon pour la fin de l'année. Le directeur général de Mines Madeleine, M. Jacques Faubert, a expliqué la décision:

"La teneur moyenne de minerai oscille entre 0.88 pour 100 et 0.95 pour 100. Nous allons vers le fond du chaudron: la teneur devenait de plus en plus faible. Nos réserves auraient été complètement épuisées en novembre."

"Nous laisserons environ 210 tonnes de pierre minéralisée qui n'est plus rentable dans le contexte économique actuel. Nous aurions aimé aller au

bout des réserves. Si le prix du cuivre avait été de \$1.25 ou \$1.35 la livre, nous aurions prolongé jusqu'en novembre. Le prix est malheureusement à \$0.85 la livre."

La mine, située à quelques kilomètres de Sainte-Anne-des-Monts, collée aux limites du parc de la Gaspésie, a débuté ses opérations le 3 juin 1969. Une première fermeture était intervenue en décembre 1976, justement à cause d'une baisse du cours du cuivre.

Lors de la réouverture deux ans et demi plus tard, le 2 juillet 1979, Mines Madeleine avait précisé qu'il s'agissait d'une reprise limitée dans le temps: elle ne devait être ouverte qu'un an et demi. Elle a duré une année de plus.

"Je ne pense pas qu'il y aura une nouvelle réouverture pour récupérer le peu de minerai restant, a indiqué M. Faubert. Question de personnel, on ne peut rouvrir que pour une période de un mois et demi."

Les programmes d'exploration en surface et sous terre menés en 1980 et 1981 sur les terrains avoisinants appartenant à la compagnie se sont révélés infructueux, a terminé M. Faubert. Du 3 juin 1969 à aujourd'hui, Mines Madeleine a extrait près de huit millions de tonnes de minerai brut.



Vue d'ensemble de Mines Madeleine, à Sainte-Anne-des-Monts, dont la fermeture entraînera la perte de 110 emplois.

Les raisons du bas prix des voitures japonaises

par Jean Didier FESSOU
du bureau du SOLEIL

SEPT-ÎLES — C'est bien connu, une automobile américaine coûte plus cher qu'une automobile fabriquée au Japon. Mais pourquoi?

Lors de sa récente causerie devant l'Association progressiste-conservatrice d'Ottawa-Carleton, le président de la Compagnie minière IOC, M. Brian Mulroney, a tenté de l'expliquer. Et ses propos ne manquent pas d'intérêt.

Prenez le minerai de fer que nous extrayons et que nous enrichissons à Labrador City, a-t-il dit en substance. Nous l'expéditions par chemin de fer à Sept-Îles, 266 milles plus loin. De là, la moitié va être expédiée par barge à Hamilton, à 750 milles. Et l'acier qui en sera produit servira à fabriquer une Chevrolet Cavalier, aux usines de la General Motors, à Oshawa. Puis cette auto, par exemple, sera réexpédiée à

Labrador City, où elle sera vendue \$7,910.

Mais, une autre partie de notre minerai de fer sera expédiée à 14,800 milles, au Japon, où Toyota fabriquera une Corolla qu'il revendra vendre à Labrador City pour la somme de \$7,358. C'est \$552 de moins que la Chevrolet Cavalier, une voiture sensiblement équivalente. Et cette différence tient compte du rabais de \$562 de General Motors car la différence de prix est en fait de \$1,114.

Pourquoi une telle différence? Pour trois raisons: d'abord les Japonais maintiennent au plus bas niveau possible le seuil de leurs inventaires; ensuite, s'assurent que le procédé de fabrication est rigoureusement respecté, même s'ils doivent ralentir la cadence de leurs chaînes de montage; et, enfin, réduisent constamment le nombre d'heures de travail faites par des ouvriers.

Et quels sont les résultats d'une telle politique? La main-d'œuvre to-

tale d'une usine de montage atteint 2,360 au Japon comparativement à 4,250 aux États-Unis; la moyenne des absences des employés dans cette usine de montage sera de 185 au Japon pour 500 aux États-Unis; le nombre de pièces embouties à l'heure sera de 550 au Japon et de 325 aux États-Unis; le temps pour changer une matrice sera de 5 minutes au Japon et de 4 à 6 heures aux États-Unis; et, enfin, cela prendra 30.8 heures pour construire une automobile au Japon contre 59.9 heures aux États-Unis.

Recrutement au Québec par l'Association des courriers ruraux

par Paul-Henri DROUI
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'Association des courriers ruraux du Canada, qui regroupe actuellement quelque 800 membres sur une possibilité de 1,400, a entrepris une campagne de recrutement dans toutes les régions du Québec, sous le thème de "s'unir pour servir".

C'est ce qu'a révélé hier au SOLEIL Mme Rita Poulin, secrétaire de l'association locale de Beauceville, en précisant que des réunions d'information sur les buts du regroupement professionnel se tiendront à compter du 2 mai prochain, aux endroits suivants:

Saint-Méthode de Frontenac le 2 mai, Mont-Laurier le 23 mai, Grand-Mère le 20 juin, Hébertville le 11 juillet, Rimouski le 8 août, Drummondville le 22 août, La Malbaie le 5 septembre, Valleyfield le 26 septembre, Joliette le 10 octobre et Cabano le 7 novembre.

Le but de ces rencontres, a expliqué Mme

Rita Poulin, est de faire connaître les objectifs de l'Association des courriers ruraux du Canada, dont les lettres patentes ont été obtenues le 29 mai 1961.

Les objectifs principaux sont:

— de promouvoir les intérêts financiers et économiques des courriers ruraux de toutes les régions du Canada;

— de prendre les moyens nécessaires pour atteindre le but ci-haut mentionné;

— de procurer aux courriers ruraux la plus grande aide possible aux fins de faire progresser leurs affaires dans leurs intérêts et dans celui de toute la population canadienne;

— d'étudier, discuter, donner des opinions et faire des représentations sur les lois et politiques des postes au Canada;

— de défendre généralement les droits des courriers ruraux du Canada et en parti le droit de travailler et le droit à leur liberté d'adhésion à quelque organisme représentatif des courriers locaux.

Aussi, comme l'a mentionné le président Claude Nolet, de Sainte-Marie, "l'association désire être le principal porte-parole aux négociations à venir avec les représentants de la société de la Couronne des Postes en vue du renouvellement des contrats de chacun des membres de l'association".

Au sujet du port de la ceinture de sécurité, l'Association des courriers ruraux du Canada a été informée que les courriers ruraux ont droit à l'extension de la ceinture de sécurité sur les heures de travail.

En plus du président Claude Nolet et de la secrétaire Mme Rita Poulin, l'exécutif de l'Association des courriers ruraux du Canada est formé comme suit: MM. Lucien Boileau, de Oka, président; Armand Anctil, de Manseau; Marc Bergeron, de Saint-Valère; Georges Racine, de Notre-Dame-du-Portage; Rivière-du-Loup; et Georges Tardif, de Saint-Méthode, tous directeurs. Me Denis Sylvain, de Sainte-Marie, est le procureur de l'association.

SUPER SPÉCIAL LE MEILLEUR FAUTEUIL AU MONDE ...

ÉPARGNEZ 200⁰⁰

SEULEMENT 795⁰⁰

FAUTEUIL + REPOSE-PIEDS



Le meilleur fauteuil au monde ...

Outre ses caractéristiques esthétiques indéniables, le véritable fauteuil "STRESSLESS", conçu par un orthopédiste norvégien, vous apportera du confort "sur mesure" pendant de nombreuses années.

Disponible en cuir noir, brun ou tabac. Pourquoi ne pas en réserver un pour la fête des Mères ou la fête des Pères? C'est bientôt!

Disponibles à nos 3 magasins

LA GALERIE DU MEUBLE

ROCHE-BOBOIS:
16, RUE COURCELLETTE
681-4101

CONTEMPORAIN:
18, RUE COURCELLETTE
681-0171

TRADITIONNEL:
1299, BOUL. CHAREST O.
681-0171

LES GALERIES
DE LA CAPITALE
681-0171

Les petites choses qui font toute la différence: personnel qualifié et courtois-service de décoration intérieure gratuit-vaste sélection de meubles, tapis, tissus, peintures, stores, lampes, accessoires décoratifs, gravures-visite à domicile-entreposage et mise de côté-inspection et poussage des meubles en atelier avant livraison-livraison et installation dans les principaux centres de la province-satisfaction ou remboursement-garantie d'un an (sauf tissus)-Cartes de crédit acceptées.

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi



Camille Simard vous offre maintenant de formidables spéciaux sur les appareils

Kelvinator
Acceptons échange
Téléphonez-moi
833-1341

MEUBLES
CAMILLE SIMARD
533, Trans-Canada
est, Lévis

DEUXIÈME SESSION

ENCAN PUBLIC

Règlements de notes payables

TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT

Contrat sur traite no 782001

Nous avons reçu instructions de liquider un chargement de tapis de PERSE et d'ORIENT où l'importateur a payé 50% et a failli sur un billet de banque d'ordre de 50%. Le contenu doit être vendu immédiatement au lieu d'être retourné au pays d'origine. Ces tapis devront être vendus à n'importe quel prix en paiement partiel de la note due. Tous ces tapis sont garantis noués à la main.

JEUDI SOIR le 29 AVRIL 1982 à 7H30 P.M.

(Inspection à partir de 5h00 p.m.)

HOTEL LOEWS LE CONCORDE SALON LEDUC

Comptant, Master Card et Visa acceptés. Paiements autorisés peuvent être faits à:

La Banque Royale du Canada
700, Place d'Youville, Québec

Les Encans Belec Inc.
(514) 694-6359

Quatrième coopérative d'habitation à Beauport

par **Gérald OUELLET**

Une quatrième coopérative d'habitation vient de prendre naissance dans le secteur de Montmorency, à Beauport. Il s'agit de la Coopérative d'habitation de Montmorency. Elle vient de se porter acquéreur de l'école "La Chute" pour la transformer en 40 logements familiaux. Une attention spéciale sera portée aux jeunes couples et la coopérative compte également réserver quelques logements pour les handicapés. C'est ce que laissait entendre hier au **SOLEIL**, M. Paul-André Blouin, président de cette nouvelle coopérative.

Comme l'indiquait M. Blouin, sa nouvelle coopérative compte présentement sur un important support technique. En effet, l'architecte Jean Côté, un spécialiste dans ce genre de construction, a déjà été retenu par la coopérative pour préparer les plans et devis. La caisse populaire de Montmorency a déjà deux représentants sur le comité provisoire de cette nouvelle coopérative. On se rappelle que cette caisse populaire a déjà prévu lors de la présentation de ses états financiers de 1981, de garder un montant disponible pour aider les mouvements coopératifs dans le secteur Montmorency.

M. Blouin a tenu également à souligner la collaboration de la Commission scolaire Chutes-Montmorency en ce qui a trait à l'acquisition de l'école "La Chute" par sa coopérative.

Le comité provisoire de la Coopérative d'habitation de Mont-

morency est formé de la façon suivante: M. Paul-André Blouin, président, M. Maurice Larouche, vice-président, Mme Denise Laprise-Binet, secrétaire et M. Guy Boily, trésorier. Les directeurs sont: MM. Wellie Vé-zina, Ludger Savard, Denys Boivin, Jean-Guy Bussière, Raymond Poliquin, Robert Roy, Normand Vermette et Roland Tremblay. Mesdames Jacqueline Paré, Fernand Martel, France Paquet, Micheline Rousseau et Rita Roy.

La nouvelle coopérative compte tenir une importante réunion de ses membres le 11 mai prochain à la salle des Chevaliers de Colomb de Montmorency. A cette occasion, on tiendra un sondage parmi les participants.

Coop du Sault

La construction de 38 logements coopératifs, dans l'ancien couvent de Montmorency, par la Coopérative d'habitation du Sault pour personnes retraitées est en cours.

M. Denys Boivin, conseiller municipal à Beauport et président de la coopérative, compte terminer les travaux de transformation du vieux couvent pour septembre prochain.

Deux autres

On sait que deux autres coopératives d'habitation sont en voie de formation dans le secteur Montmorency. Il s'agit de la Coopérative d'habitation "Bloc 80", qui s'occupera du bâtiment "Quatre-Vents" situé au 37-95 boulevard Laforest et de la Co-

opérative d'habitation Saint-Grégoire pour l'édifice "Saint-Grégoire" situé au 58-80 boulevard Laforest. Ces 2 édifices se trouvent dans le secteur de la Côte Saint-Grégoire à Beauport.

Ces deux édifices appartenaient au début à la Dominion Textile. Actuellement, la plupart des citoyens sont des descendants des ouvriers de la Dominion Textile.

Vente de deux écoles et construction de 2 autres à des Ilets

La Commission scolaire des Ilets a décidé de se départir de deux anciennes écoles, dans les secteurs de Notre-Dame-des-Laurentides et de Lac-Beauport, qui seront cédées aux municipalités à un prix nominal et devant être aménagées pour diverses organisations communautaires.

Le conseil de Charlesbourg sera propriétaire, à compter du 1er mai, de l'école Saint-Dominique, une ancienne école de rang, abandonnée depuis 10 ans et servant d'entrepôt à la commission scolaire.

De son côté, la municipalité de Saint-Dustin du Lac-Beauport prendra possession, le 15 mai, d'une école de quatre classes, inoccupée depuis l'automne dernier, à la suite de l'agrandissement de l'école Montagnac. Il semble que l'édifice logera une bi-

bliothèque et des bureaux de certaines organisations communautaires.

Par ailleurs, les commissaires ont autorisé la transaction, de gré à gré, des terrains pour la construction d'une école de deux maternelles et de huit classes dans le secteur de Charlesbourg-Est.

La compagnie Drouin et Parent, de Beauport, a obtenu le contrat de reconstruction de l'école Jacques, au prix de \$1,020,500. A la suite de l'incendie de cette école, il faudra que les travaux, en chantier depuis quelques jours, soient terminés en septembre, de façon à disposer des sept classes et d'une maternelle. Le gymnase et les autres locaux devront être accessibles un mois plus tard.

Avec le montant des honoraires et l'achat de mobilier et d'équipement, la construction aura coûté \$1,203,710.

Ecole Chauveau: un statut confessionnel catholique

par **Jean MARTEL**

L'école Chauveau (surnommée aussi Buffon-Diderot), de la Commission scolaire de l'Ancienne-Lorette, aura un statut confessionnel catholique. Ainsi en ont décidé 95 pour 100 des parents qui ont participé à la consultation qui s'est tenue cette semaine sur le statut à accorder à l'école.

Située près des rues Buffon et Diderot, cette école est actuellement en construction, mais elle doit ouvrir ses portes en septembre prochain. En plus de la maternelle, elle contiendra huit classes et accueillera plus de 200 écoliers.

Elle formera avec l'école Le Tour-

nesol une école institutionnelle, dont le directeur sera M. Jean Laliberté.

La consultation populaire sur le statut de l'école s'est tenue lundi et 331 personnes sont allées voter. Parmi les parents qui ont des enfants âgés de 5 à 12 ans, 94 pour 100 ont voté pour un statut confessionnel catholique. Parmi ceux dont les enfants ne sont pas en âge de fréquenter l'école primaire, 95 pour 100 ont voté dans le même sens.

Des séances d'information avaient eu lieu les jours précédents pour expliquer aux parents en quoi consistent les différences entre statut confessionnel catholique et statut non confessionnel.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par **Tom Fréchette**
647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Cours de filage

Un cours de filage, niveau 2, sera donné par Monique Dumas à la maison Routhier, 3325 rue Rochambeau à Sainte-Foy, au cours de la fin de semaine. L'horaire sera le suivant: demain, de 19h à 22h, samedi et dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 17h. Pour informations et inscription, composez 657-4232 ou 657-4296.

Cours de tricot

L'Institut populaire Chauveau offre des cours de tricot au crochet sous forme d'ateliers dirigés par Mme Lise Lachance. Les cours commenceront lundi prochain pour une durée de six semaines. Au préalable, les intéressés doivent s'inscrire en composant 843-5728, entre 13h et 15h.

Défilé de mode

L'Association des familles monoparentales de Saint-Mathieu présentera une revue de mode printemps-été, demain soir à 20h, au sous-sol de l'église Saint-Mathieu, 965 rue Duchesneau à Sainte-Foy. Pour informations, composez 658-3271.

Expo-aquarelles

Une exposition des aquarelles et des huiles de Lucille Ménard aura lieu au centre artistique de Sainte-Foy, 930 Place de Ville (2e étage du centre sportif) demain, de 19h à 21h, et dimanche, de 13h à 16h.

Expo-huiles

Une exposition des huiles de Camille Gervais sera tenue à la galerie d'art du service des loisirs de Sainte-Foy, située au 2e étage de la bibliothèque municipale, 999 Place de Ville. L'expo se poursuivra jusqu'au 9 mai inclusivement, selon l'horaire suivant: vendredi, samedi, dimanche et lundi, de 13h30 à 17h; mardi, mercredi et jeudi, de 12h à 17h et de 19h à 21h.

Expo-vente

L'école Holland, 940 rue Ernest-Gagnon à Québec, présentera son expo-vente annuelle samedi prochain, de 10h à 16h. Il y aura un buffet de mets internationaux, des pièces d'artisanat, des livres, des jouets, des pièces pour col-

lectionneurs, des plantes vertes et d'autres articles.

Fêtes du printemps

La corporation des loisirs Jacques-Cartier et Saint-Roch organise une série d'activités dans le cadre des fêtes du printemps pour la prochaine fin de semaine, au centre sportif récréatif Saint-Roch, 230 rue du Pont à Québec. Samedi, de 14h à 21h, et dimanche, de 13h à 19h, il y aura diverses démonstrations sportives et culturelles, visite de kiosques sur les loisirs et une exposition de photographies anciennes relatant l'histoire du quartier Saint-Roch. Pour autres détails, rejoignez M. Gilbert Tremblay à 643-4115.

"La Ronde"

Samedi prochain, "La Ronde" à Terre des Hommes à Montréal ouvrira ses portes à midi pour une quinzième saison d'affilée.

Prévention dentaire

Un montage vidéo sur la prévention dentaire sera présenté à la galerie des boutiques de Place Québec, demain, de 11h à 14h. Il sera démontré comment utiliser la brosse à dents d'une façon efficace et comment se servir de la fameuse soie dentaire. Pour détails, composez 529-3739.

Tissage

Une étude de la couleur en tissage sera faite à la maison Routhier, 3325 rue Rochambeau à Sainte-Foy, durant deux fins de semaines avec Jacqueline Hallé-Fournier et Edmonde Poirier-McConnell. L'horaire sera le suivant: les vendredis, de 19h à 22h, et les samedis et dimanches, de 9h à 12h et de 13h à 16h. Pour détails et inscription, composez 657-4232 ou 657-4296.

Visite au SOLEIL

Une visite au journal LE SOLEIL, organisée par le groupe Madame-Prend-Congé, de Notre-Dame-de-Foy, aura lieu demain. Le départ par autobus à Sainte-Foy se fera à 9h30 du chalet des loisirs Notre-Dame-de-Foy (accès par la rue Jacques-Berthiaume). Pour informations, composez 651-6297.

affaires urbaines

Semaine familiale à l'école Bourg-Royal

CHARLESBOURG — Pour la quatrième année consécutive, l'école Bourg-Royal, de la Commission scolaire des Ilets, tient une semaine familiale, donnant l'occasion aux élèves et à leurs parents de vivre leur école, dans des ateliers, tels la construction de marionnettes, la peinture, la poterie, le tricot, la menuiserie, la sismographie, le théâtre et les sports.

Au moins 974 enfants se sont inscrits dans au moins deux ate-

liers avec 316 parents. Ces derniers, avec l'équipe des professeurs, animent ces ateliers. Selon le directeur de l'école, M. François Rodrigue, l'expérience est fort enrichissante car elle intègre les parents à la vie de l'école et c'est une façon de valoriser le travail de leurs enfants. Les ateliers se tiennent entre 15h et 16h30 et en soirée de 18h30 à 20h. La semaine se terminera demain soir par un gala. Au programme, on a inscrit des spectacles de musique, une promenade de poupées et un spectacle de marionnettes. Egalement, tous les travaux seront exposés dans le gymnase de l'école.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE ASSURE.

L'Assurance-vie Desjardins améliore ses produits et ses services parce que les besoins de ses assurés deviennent plus complexes. Leurs responsabilités familiales augmentent, leurs entreprises prospèrent, leurs objectifs financiers évoluent. Il leur faut des produits et des services professionnels bien adaptés à leurs besoins.

Les assureurs-vie Desjardins se perfectionnent sans cesse. Ils acquièrent des connaissances sur tous les aspects de la sécurité financière. Ils offrent des produits souples, faciles à comprendre, qui tiennent compte des préoccupations de leurs assurés: coût et inflation.

Meilleur service, meilleurs produits, assureurs-vie toujours plus compétents, l'Assurance-vie Desjardins grandit au rythme des besoins de ses assurés afin de mieux les servir.

Assurance-vie Desjardins

MONSIEUR LÉVESQUE

*Vous augmentez les taxes
Vous coupez des services publics
Vous attaquez nos régimes de retraite
Vous menacez nos salaires*

EST-CE CELA VOTRE «BON GOUVERNEMENT»?

APRÈS LE SECTEUR PUBLIC, CE SERA LE TOUR DE QUI?

- les travailleurs du secteur privé?
- les jeunes?
- les chômeurs?
- les consommateurs?
- les assistés sociaux?

NON pas question!

E Centre de l'enseignement du Québec

Le maire Juneau parle de taxes

Situation non catastrophique à Cap-Rouge

par Vincent CLICHE

Le maire de Cap-Rouge, M. André Juneau, considère que sa municipalité se compare avantageusement aux autres de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) pour l'effort fiscal demandé aux contribuables, c'est-à-dire le compte de taxes municipales.

Dans une longue analyse remise ces jours-ci au SOLEIL, le maire Juneau en arrive à la conclusion que sa municipalité se situe au 9^e rang des 13 municipalités de la CUQ en ce qui concerne la taxe foncière.

M. Juneau veut ainsi contester l'article paru dans le journal au début de février, où il était démontré que les contribuables de Cap-Rouge se retrouvaient parmi les citoyens les plus taxés de la CUQ avec ceux de Québec, l'Ancienne-Lorette et Charlesbourg.

La "méconnaissance" entre l'analyse que fait le maire Juneau et celle faite

par LE SOLEIL se situe au niveau du calcul des taxes de secteurs qui doivent payer certains contribuables et de leur intégration dans le compte de taxes générales.

Selon M. Juneau, l'article du SOLEIL comptabilisait une taxe de secteur moyenne de \$400 par année pour les contribuables de Cap-Rouge et faisait ainsi hausser le compte de taxes moyen à \$1.383.

"Cette méthode de calcul est très sommaire et ne saurait rendre justice à l'administration municipale" écrit le maire Juneau. "En effet, ajoute-t-il, la taxe de secteur n'est qu'un mode de répartition des coûts d'implantation des services et ne saurait être comptabilisée dans une comparaison globale sans tenir compte de plusieurs points."

La taxe de secteur

Et ces points, selon le maire Ju-

neau sont les suivants:

a) La taxe de secteur n'est influencée que par le coût de la vie et l'administration municipale ne peut absolument rien pour contrôler son niveau. Bien que l'on nomme ces frais "taxe de secteur", il serait plus exact de parler du coût d'implantation des services pour la municipalité et de coût d'établissement global pour le contribuable.

b) Selon M. Juneau, la taxe de secteur étant la répartition du coût d'implantation des services, la qualité ou la caractéristique des services dans chacune des villes devrait également être prise en considération. "A Cap-Rouge, nous exigeons une qualité d'implantation qui, sans être trop luxueuse, est de haute qualité et rentable à long terme" explique M. Juneau.

c) La taxe de secteur peut varier de zéro à plusieurs centaines de dollars à l'intérieur d'une même ville. La façon d'établir la moyenne doit alors être faite de façon très statistique en tenant compte de la fréquence.

d) Il faut, enfin, considérer l'année d'implantation des services puisque c'est le taux d'inflation qui joue énormément à ce niveau. Et le maire Juneau trouve normal que Cap-Rouge ait un coût d'implantation de services plus élevé dans son ensemble parce que le développement de sa municipalité est très récent et s'est fait d'une façon accélérée, ce qui n'est pas sans influencer fortement la moyenne générale de la "taxe de secteur".

Au 9^e rang

Pour toutes ces raisons, le maire

Juneau croit que les comparaisons entre municipalités devraient se faire sans considérer les taxes de secteur de façon à mieux évaluer les frais des services dépendant directement de l'administration municipale.

Et dans ce cadre, le maire Juneau constate que Cap-Rouge se classe au 9^e rang des municipalités de la CUQ pour le coût des services municipaux, après Québec, Ancienne-Lorette, Charlesbourg, Val-Bélair, Loretteville, Beauport, Sainte-Foy et Vanier.

Enfin, M. Juneau croit également que pour plus d'équité, il faut tenir compte des services dispensés par chacune des villes ou municipalités, car plusieurs municipalités n'ont pas

de service de protection publique et quelques-unes ne reçoivent pas ceux de la CTCUQ.

"Je n'ai pas la prétention de tenter de prouver qu'il n'en coûte "presque rien" de vivre à Cap-Rouge, termine M. Juneau mais je pense que si l'on tient compte de tous ces facteurs, on constate que la situation est loin d'être catastrophique et que si nous sommes des champions, nous sommes ceux de l'efficacité, puisque nous conservons le 9^e rang pour la taxe foncière dans une municipalité pourvue de tous les services de base et où l'habitation unifamiliale, qui est par définition la moins rentable, compose 87 pour 100 de nos habitations."

Région de Québec

Carte des points chauds du chômage

par Jean MARTEL

Le Carrefour de pastorelle en monde ouvrier de Québec a dévoilé, mardi, la carte ouvrière de la région de Québec. Cette carte, aux dimensions de six pieds sur huit pieds, fait immédiatement saisir où se trouvent les concentrations d'emplois et les types d'emplois, où se déroulent les conflits de travail, où sevit le chômage avec acuité.

Fondé il y a quelques années, le Carrefour de pastorelle — connu sous le nom de CAPMO — groupe une trentaine de personnes. Ce sont des prêtres de paroisses ouvrières, des prêtres ouvriers, des laïcs travaillant dans des quartiers populaires ou au sein de mouvements d'action catholique. Ils cherchent à favoriser la solidarité de l'Eglise avec le monde ouvrier et à développer une pastorelle ouvrière.

Pour réaliser leur idéal, ces militants étudient la réalité ouvrière et les problèmes auxquels elle fait face. C'est dans ce but qu'ils ont réalisé cette carte qui présente un portrait facile à comprendre de la situation ouvrière dans la région de Québec. Une subvention de \$2.600 de la direction de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation les a aidés à fabriquer cet outil pédagogique.

La carte donne le dessin géographique de cette région qui s'étend de

Plessisville en passant par la Beauce jusqu'à Rivière-du-Loup sur la rive sud, puis de Portneuf en passant par Québec jusqu'aux limites de Charlevoix sur la rive nord.

De petits blocs de différentes formes et de couleurs variées permettent d'identifier les secteurs primaires, secondaires et tertiaires de l'activité économique. La hauteur des blocs indique le nombre d'employés de telle ou telle entreprise. Des épingles surmontant ces blocs et de teintes diverses permettent de connaître l'affiliation syndicale des employés. Enfin, de petits drapeaux identifient les conflits syndicaux ou les mises à pied.

D'un seul coup d'oeil, c'est une situation complexe qui apparaît sous nos regards.

Cette carte présente l'avantage de pouvoir être constamment mise à jour. On enlève un bloc quand une usine ferme ses portes; on en ajoute un autre quand une entreprise reprend la production, comme c'est le cas cette semaine de l'ex-usine Bélanger de Montmagny.

Faite en bois, la carte peut se plier en deux et former ainsi une grande boîte facilement transportable. Le carrefour consent à la mettre à la disposition de tout groupe populaire qui, à l'occasion d'un colloque par exemple, voudrait s'en servir comme outil pé-

dagogique.

Comme l'a souligné M. Paul-Yvon Blanchette du carrefour, la carte permet de constater la grande concentration des services gouvernementaux à Québec. C'est dire jusqu'à quel point des coupures massives de postes dans les ministères ou dans les services paragouvernementaux feraient mal à l'économie de la ville.

Les artisans de cette carte sont MM. Léo Saint-Jacques (pour la recherche), Richard Couture (pour la conception graphique et artistique), Michel Gauthier (pour la construction du cadre de bois et des blocs) et Jean-Paul Asselin.



Autour de la carte ouvrière de la région de Québec, on retrouve Léo Saint-Jacques, Richard Couture, Vincent Greason et Paul-Yvon Blanchette.

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

OFFRE SPÉCIALE D'INTRODUCTION

\$739

• Finition amande • coin ouvrant • bandes décoratives en laiton • peut se vendre en modules, séparément • sous-pattes ajustables • sommier, matelas, couverture de lit et accessoires en sus.

Ameublement complet: cuisine, salon et ce mobilier de chambre \$1 995

Stationnement sur le côté du magasin

• Plan de mise de côté • Visa, MasterCard et American Express acceptées • Financement offert • 2 étages de meubles

• COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES • LIVRAISON GRATUITE AU QUÉBEC

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FERRIS INC.

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec

681-6054

OUVERTURE AUJOURD'HUI

Le Laurier
RESTAURANT
SALON-BAR

Menu à la carte très varié

• BRUNCH FAMILIAL

Tous les dimanches, de 10h30 à 20h
Adultes: 5,95\$
Enfants: 3,50\$ (Moins de 10 ans)

• SPECIAL DE LA FETE DES MERES

Réservez dès maintenant. Ouverture tous les jours de 8h à minuit.

RESERVATIONS: 653-2727

CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER
2700, boul. Laurier, Ste-Foy
(Entrée Sears, boul. Hochelaga)



Pour l'homme à part, une boutique à part.

Conseiller en mode masculine
Bernard Denault
pour hommes

Place Ste-Foy, tél.: 659-3416

Boutique Les Soldes Inc.

2750, chemin Ste-Foy - Plaza Laval, Ste-Foy
IMPORTATIONS FEMININES

Nouvelle marchandise printemps-été 1982

Pour 2 jours seulement

50% à 80% DE REDUCTION

Bustiers en coton

Valeur de 30\$

4⁹⁹\$

Robes "Tout-Aller"

100% coton

Valeur de 98\$

29⁹⁹\$

Jupes 100% coton

Valeur de 90\$

19⁹⁹\$

Bermudas 100% coton

Valeur de 80\$

19⁹⁹\$

Boutiques Les Soldes Inc.

Plaza Laval, 2750, chemin Ste-Foy

Les problèmes locaux

Léonard refuse d'agir à la place de la CUQ

par Pierre-Paul NOREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Ce n'est pas au législateur provincial à régler dans les moindres détails la vie des communautés locales.

A partir de ce principe, le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, au congrès de l'Union des municipalités du Québec, n'a pas voulu prendre une position arrêtée sur deux dossiers en cours sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec, soit le budget de recherche réclamé par le Rassemblement populaire aux autorités municipales de Québec et la dilution de pouvoirs menaçant la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

Dans un premier temps, le mi-

nistre a précisé que la loi 105 sur la démocratie municipale avait jeté les bases et les principes avec lesquels doivent aujourd'hui composer les représentants des gouvernements locaux. "Toutefois, il est très difficile maintenant de s'engager sur des points aussi précis que l'octroi d'un budget de recherche aux partis d'opposition dans les municipalités de plus de 50,000 ou 100,000 habitants."

Ajoutant que cet élément apparaissait facilement concevable et peut-être même souhaitable, M. Léonard a fait valoir que le minimum requis pour une démocratie municipale était déjà en place et qu'il ne pourrait être question d'un problème est soulevé, que le législateur réagisse aussitôt par une loi. "Ce n'est vraiment pas au gouvernement à sta-

tuer sur l'exercice de la démocratie. Je crois que les élus locaux sont en mesure de discuter des questions comme un budget de recherche, et d'adopter les formules qui sont appropriées."

Dilution à la CUQ

Sa position est à peu près similaire vis-à-vis la Communauté urbaine de Québec qui se voit menacée par ses propres membres de perdre des services comme ceux de la promotion touristique et industrielle pourtant actuellement sous sa coupe. Déjà la plupart des municipalités de la CUQ se sont dotées du matériel informatique nécessaire pour accomplir certaines tâches autrefois confiées au service informatique de la CUQ.

"Au-delà des structures, il faut l'émergence d'un véritable esprit régional positif. Il est évident que les fonctions et le contexte peuvent produire certains changements pour ce qui est du mandat à remplir par les communautés urbaines. Ainsi dans le domaine de l'informatique, il vaut peut-être mieux de petites unités. Mais à la base de toute réévaluation, il n'y a pas de doute que les membres des communautés doivent tenir compte de l'esprit régional. Il ne faut pas oublier que ces organismes régionaux ont été créés en réponse à un besoin toujours présent."

M. Léonard ne s'est pas dit inquieté dans le cas de l'avenir de la CUQ faisant valoir que la rencontre prochaine prévue entre les mu-

nicipalités qui la composent allait probablement permettre des ajustements au contexte nouveau.

Par ailleurs, la CUQ a déjà connu en 1978 une réforme d'importance et il

ne faut pas s'attendre à ce que des correctifs majeurs comme ceux apportés à la Communauté urbaine de Montréal se fassent sous peu dans le cas de Québec, a affirmé M. Léonard.

Union des municipalités
Des répétitions et du renouveau au congrès

par
Pierre-Paul NOREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Une participation au congrès annuel de l'Union des

municipalités du Québec conduit inévitablement à réentendre et rediscuter des sujets maintes fois débattus. Mais c'est aussi une occasion de faire le point sur des positions, de les confronter à d'autres réalités et d'envisager d'un oeil différent des avenues précédemment écartées.

Trois représentants de la région de Québec ont globalement tracé ce portrait de leur participation à la réunion des élus municipaux qui se tient actuellement à Montréal. Les conseillers Jean-Paul Morency et Pierre Mainguy de la ville de Québec et le maire Raymond Juneau de Saint-Augustin de Desmaures, étaient présents hier aux discussions de l'atelier sur la gestion financière municipale.

"Il est bien évident que je n'ai pas entendu ce matin des choses très nouvelles", expliquait le conseiller Morency, un vétéran de cinq congrès de l'UMQ. Il est entendu, faisait valoir l'édile québécois, qu'avec la machine administrative dont bénéficie la capitale, beaucoup des outils qui ont été soumis aux congressistes sont déjà utilisés chez nous. "Plutôt que la technique, ce sont les principes, les approches qu'il est intéressant de regarder et de développer".

Son collègue de l'opposition, M. Pierre Mainguy, convenait qu'il existe une redondance sur plusieurs des thèmes abordés.

Question de conjoncture

"Le contexte économique changeant d'année en année, la conjoncture engendre d'autres questions et de là, d'autres solutions sont à envisager selon les besoins", ajoutait le représentant du Progrès civique du maire Jean Pelletier.

Pour sa part, le maire Raymond Juneau, un nouveau venu sur la scène politique municipale, ne pouvait invoquer de nombreuses participations à des congrès du genre pour parler de répétition. Pourtant lui également parlait de déjà vu, mais soutenait d'autre part l'importance d'être sur place spécialement pour un conseil comme le sien composé de nouveaux éléments sur la scène locale.

"Des trois sujets abordés aujourd'hui sur la gestion, soit les finances, la planification budgétaire, la tarification et les achats en commun, il n'y a pas vraiment de nouveau si ce n'est la possibilité pour Saint-Augustin d'un plan directeur", déclare-t-il. Selon M. Juneau, il faut toutefois nuancer les positions selon la grosseur de la municipalité représentée. Une ville comme celle de Saint-Augustin n'a pas une structure pour mettre en branle un système administratif complexe qui coûterait davantage en énergie et en argent, que ce qu'il pourrait finalement rapporter.

M. Juneau remet par ailleurs partiellement en question la formule de table ronde prévalant cette année lors des ateliers. "Il serait peut-être plus intéressant et plus profitable de réunir autour d'une même table des intervenants de villes de même dimension. Mais au départ, il faut reconnaître que cette façon de procéder a le mérite de permettre à chacun de s'exprimer et de faire valoir son point de vue", disait-il, corroborant en cela la critique formulée par ses deux collègues.

Les trois élus ont enfin soutenu que la dimension sociale du congrès avait également sa place, bien que ce n'était pas la première qu'il fallait retenir. "Les contacts entre les représentants de municipalités même voisines, se font peu", expliquait M. Pierre Mainguy. "Le congrès constitue à ce chapitre une des rares occasions d'échanger sur des problèmes communs dans un contexte autre que celui des réunions formelles".

"Et le fait de participer à une soirée ne m'empêche pas d'être présent dès l'ouverture des ateliers", concluait M. Morency qui, tout comme ses deux collègues, était là à la première heure hier matin.

ENTREPOSAGE
FOURRURE
DANS UNE VOÛTE À SÉCURITÉ MAXIMUM

Voûte réfrigérée, fumigée, déshumidifiée et ventilée

La haute technologie moderne apporte un climat propice où votre fourrure conserve toute sa vitalité naturelle et la souplesse de son cuir.

Profitez de la saison d'entreposage pour faire réparer, remodeler et faites nettoyer votre fourrure par le procédé

MARANDA
LUSTRE inc.

Le Salon de fourrures
ROLAND FORGUES LTÉE

461, St-Joseph est, Québec, mail centre-ville 529-0077

Estimation gratuite
des réparations jugées
nécessaires par nos experts.

Valeur 500 \$	Valeur 1 500 \$	Valeur 2 500 \$
14\$	29\$	39\$
Valeur 3 500 \$	Valeur 4 500 \$	Valeur 5 500 \$
49\$	59\$	69\$

Assurance pour l'année moyennant léger supplément.

2 hrs de stationnement gratuit

10%

d'escompte
si vous venez chercher
votre fourrure
avant le
1er novembre 1982.



LA CARAVANE



ZENITH
EST ARRIVÉE

CHEZ A. CLOUTIER RADIO-T.V.

ENREGISTREUR-LECTEUR
MODELE VR9800

Super-compact, léger, 11.5 lb, pile et cassette comprises. Une heure d'enregistrement par période de chargement de la pile. Enregistrement en vitesses Beta II et III. Lecture en vitesses Beta I, II et III. Touches de commandes sensibles. Effets spéciaux en marche avant ou arrière (repérage d'images rapides, ralenti, arrêt sur image). Compteur de ruban électronique. Montage sans bavures. Détecteur d'humidité. Raccord direct à la caméra.

PRIX SPECIAL
A. CLOUTIER SUR PLACE

NOUVEAU MAGNETOSCOPE
A CASSETTES DE

ZENITH aux caractéristiques ultra-perfectionnées

Sélecteur de canal électronique à 14 positions. Minuterie de 24 heures. Cinq heures d'enregistrement en Beta III. Repérage d'images rapide, en marche avant ou arrière. Commande de pause pour effectuer le montage pendant l'enregistrement ou pour figer l'image au cours de la lecture. Horloge numérique. Compteur de ruban. Télécommande avec fil facultative. Couleur étain.

\$895

SPECIAL A. CLOUTIER

- Le vrai spécialiste du vidéo et de la couleur à Québec
- Toujours 5 électroniciens à votre service

SPEC

A. Cloutier
RADIO T.V.

840, rue Myrand, Ste-Foy - 527-8123

LES BIJOUTIERS PEOPLES

Excellentes valeurs pour
la Fête des Mères.

La Fête des Mères est le jour idéal de montrer à votre mère que vous l'aimez beaucoup. Venez chez nous et vous y trouverez de quoi lui offrir en cadeau. Des cadeaux précieux qui disent: "Bonne Fête des Mères"... des Bijoutiers Peopoles.

À PRIX SPÉCIAUX
POUR LA
FÊTE DES MÈRES

A. Un vase uniflore plaqué argent avec rose de soie. Vase conique, 6" de haut avec motif en volute. Plomb plaqué argent.

19.95 \$

Après la Fête des Mères: 24.95 \$
B. "VENDÔME II" - Boucles d'oreilles à forme de coquillage plaquées or.

12 \$

C. "VENDÔME XIV" - Boucles d'oreilles nouées, plaquées or avec tige en or 14 kt.

15 \$

D. "VENDÔME II" - Anneaux d'oreilles plaqués or.

17 \$

E. "VENDÔME II" - Pendants d'oreilles à chaîne plaqués or.

12 \$

F. "VENDÔME" - Boucles d'oreilles classiques plaquées or.

10 \$

G. "CORO" - Pendentif et chaîne plaqués or, sert d'un rubis authentique.

12.50 \$

H. "VENDÔME" - Collier en vermeil (argent fortement plaqué or), sert d'une perle de culture.

25 \$

I. "CORO" - Collier classique plaqué or.

15 \$

K. "VENDÔME" - Pendentif classique plaqué or.

15 \$

Satisfaction Garantie

Des bijoux sont agrandis pour mieux montrer les détails. Il se peut que des pièces illustrées ne soient pas offertes dans certains magasins.

LES BIJOUTIERS PEOPLES⁺

D'excellentes valeurs des diamantaires par excellence.

Galeries Chagnon
837-2452
Galeries Ste-Anne, Gif.
667-4814

Galeries de la Capitale
627-5834
Place Fleur de Lys
647-3889

Place Ste-Foy
651-6455

RESTAURANT

La Reserve

- 108, St-Cyrille ouest
- Nouvelle carte
- Menu spécial tout en jour
- Nouvelle table d'hôte

MENU

Aspic au saumon fumé
Potage ou consommé
Escalope de veau parmesan
avec tagliatelle au beurre
Tranches napolitaines ou
pâtisseries françaises

Thé - café

\$14.95

Rés.: 524-1864
Heures d'ouverture:
de 11h30 à 15h00,
de 17h30 à 23h30.

science et technologie

Partout au Québec, les activités de la Semaine des sciences débutent demain pour se prolonger jusqu'au 10 mai dans un effort pour rapprocher le public et les scientifiques, démystifier la science et la technologie, favoriser chez les jeunes l'émergence de carrières scientifiques et susciter la participation populaire aux activités de loisir scientifiques.

La responsable de la semaine pour la région de Québec, Mme Christiane Dugas (tel.: 656-3410 ou 522-7573), révèle que l'ouverture de la Semaine des sciences commence avec l'Expo-Sciences de Québec, demain, à Place Laurier, avec la collaboration du Conseil du loisir scientifique de Québec.

À Place Laurier, la Société linnéenne du Québec et les Musées nationaux du Canada présentent une grande exposition sur les baleines. Neuf espèces de baleines fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent et la Société linnéenne voit l'urgence de la nécessité d'avoir des études et des mesures protectrices pour assurer la survie des bélugas (marsouins blancs). À Place Sainte-Foy, il y a le Salon de l'agro-alimentaire.

Au campus Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge, et au collège de Lévis, il y aura des soirées d'astronomie pour

tous organisées avec la Société royale d'astronomie du Canada et l'Astro-Club du collège de Lévis (M. Tardif: 837-2843).

À 18h, samedi, à Place Laurier, c'est la remise des prix aux lauréats d'Expo-Sciences, et dimanche, la finale des concours du cube de Rubik. Il y a aussi, dimanche après-midi, des concours de chute libre de l'oeuf d'une hauteur de 5 mètres, et un concours de déplacement d'un objet avec une bande élastique.

Lundi et mercredi en soirée, le cégep François-Xavier-Garneau ouvre ses portes au public et présente trois ateliers où le public pourra fabriquer de la mousse de polystyrène, du nylon, voir le résultat des fouilles archéologiques du château Bigot, à Orsainville, et du moulin à tabac au jardin zoologique (tel.: 688-8310 poste 265 ou 345).

Mardi et jeudi, à 19h30, à 2 Place Québec, l'Office national du film tient un mini-festival de films scientifiques. L'ONF en dispose pour les écoles (694-3176).

À La Pocatière, du 7 au 9 mai, plus de 100 jeunes scientifiques exposeront au cégep leurs travaux. Il s'agit d'une expo panquébécoise (M. Thériault: 856-1525).

Plusieurs sociétés horticoles de la région de Québec, en collaboration



Le Soleil, Yvon Mongrain
Les Musées nationaux du Canada et la Société linnéenne de Québec présentent jusqu'au 8 mai une exposition à Place Laurier intitulée "les baleines: mastodontes fragiles de la mer". Le dimanche 2 mai, il sera aussi possible de la visiter. La Société linnéenne, qui organise aussi des croisières d'observation des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent, veut souligner la richesse et la fragilité des écosystèmes, en particulier celui fréquenté par les baleines.

GRANDE VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

Nous sommes heureux d'annoncer à la population en général et à notre clientèle en particulier que nous déménageons au centre d'achats "Carrefour du Commerce" (angle boul. Hamel et Henri IV) à l'emplacement occupé présentement par Espace Contemporain.

Nous désirons profiter de cette occasion pour offrir toute notre marchandise de démonstration à des prix exceptionnels. En voici les principales caractéristiques:

- 20 à 40% sur la collection de meubles le "Bahutier" en démonstration
- 40 à 66% sur toutes les lampes et accessoires en magasin
- Magnifiques tableaux du regretté Albert Rousseau

Cette offre est exceptionnelle car tout doit être vendu dans les plus brefs délais.

Profitez de cette occasion unique dès maintenant. Premier arrivé, premier servi!

P.S. La plupart de nos clients ont été avisés de cette vente auparavant.

L'ENCOIGNURE

1360, Notre-Dame (coin boul. Hamel)
Ancienne-Lorette, Tél.: 871-3121

Une semaine pour rapprocher le public des scientifiques

avec LE SOLEIL, tiendront une matinée d'échanges de plants au stade couvert du parc Victoria, samedi, le 8 mai. Samedi également, les clubs des jeunes naturalistes organisent une journée d'observation des oiseaux au cap Tourmente.

Le dimanche 9 mai, au parc Car-

tier-Brébeuf, c'est la Journée de l'aéronautique et de l'astronautique (fusées, mongolfières, bateaux et avions téléguidés, etc.).

Au cours de la semaine, le jardin zoologique offre à des groupes une visite des coulisses de l'institution (M. Prescott: 622-0312).

La compagnie de papiers Reed offre aussi des visites guidées à de petits groupes sur réservation (M. Larose: 694-7904). Enfin, on peut obtenir des conférenciers dans divers do-

maines de la science en s'adressant au bottin des conférenciers, disponible au stand du Conseil du loisir scientifique à l'Expo-Sciences, à Place Laurier ou à 656-3410 ou 522-7573.

UN UNIVERS D'AVENTURES EN COULEUR



CRANE

SALLE D'EXPOSITION

NOTRE SALLE D'EXPOSITION EST À VOTRE SERVICE

Lun., mar., mer.: 8h30 à 17h00
Jeu., ven.: 8h30 à 21h00

Venez constater l'élégance racée de notre baignoire-tourbillon "César", disponible dans toute la gamme de couleurs **CRANE**

681-0181

2240, boul. Charest ouest
(angle Du Vallon)

les meilleures Griffes

DU PRÊT-À-PORTER



briasot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1060 rue St-Jean.

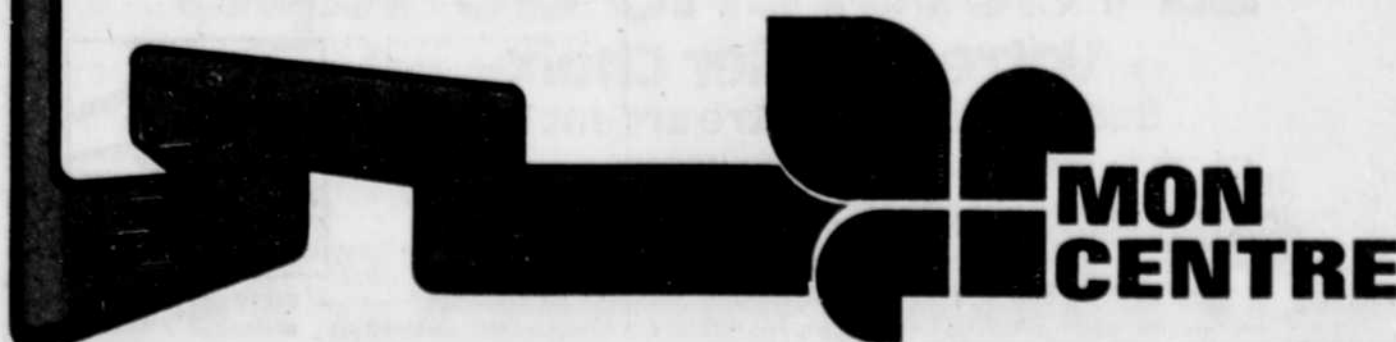
J'aime bien mieux Place Fleur de Lys



Ma plus belle maman du monde
que j'aime gros comme le ciel.

pour
**la fête
des mères**
le 9 mai

Le Grand Prix Labatt
du Canada
à Place Fleur de Lys
les 13-14-15 mai.
Kiosque d'information;
Formule 1 Renault, sur place;
projection continue.





Passez de l'ombre au soleil

jusqu'à 20%

SUR NOS MAILLOTS ET BIKINIS D'UNE VALEUR DE 30\$ À 60\$

en exclusivité chez
MARIE GIROUX
Complexe Centre-ville de Ste-Foy.
651-4654

Clark avertit Mulroney de lui être loyal

NEPEAN (PC) — Coup de semence hier soir chez les conservateurs. Le chef Joe Clark a souligné que la seule manière pour Brian Mulroney d'obtenir un jour la loyauté

des militants est d'en faire preuve d'abord à l'égard du chef du parti. Tel est du moins l'avertissement à peine voilé qu'a servi hier soir M. Clark au principal aspirant au leadership to-

ry, M. Brian Mulroney, qui la semaine précédente avait, dans une circonscription voisine, lancé ce qui avait été interprété comme sa propre campagne pour obtenir les commandes

du parti. "M. Mulroney travaillait à chercher de l'argent pour le parti, il a là-dedans beaucoup d'expérience et j'espère qu'il continuera de le faire à travers le pays",

a dit M. Clark après un discours donné devant plus de 400 militants de Nepean Carleton. Par son allocution, sur un ton de campagne électorale, le leader tory semblait indiquer à l'aspirant qu'il n'entendait pas demeurer en reste du président de la compagnie minière IOC qui était venu donner,

quelques jours avant dans la région, un premier aperçu de ce que pourraient être ses thèmes lors d'une prochaine campagne électorale. "M. Mulroney est actif dans la politique depuis longtemps, il sait que quelqu'un qui peut être vu devenir chef du parti doit pouvoir

compter sur la loyauté des militants et la seule façon de pouvoir compter là-dessus est de démontrer cette loyauté", a dit M. Clark. "Je ne crois pas qu'il veuille ainsi compromettre ses chances de devenir ministre ou autre chose, une fois élu aux Communes", a-t-il ajouté.

Blair Howell a repris son voyage en chaise roulante

MISSION, C.-B. (d'après UPC) — M. Blair Howell, qui tente de traverser le Canada en chaise roulante, a repris la route hier, après un arrêt de cinq jours pour permettre à la police d'organiser une escorte adéquate. Il a aussi soigné un muscle endolori de son bras droit.

Un porte-parole du ministre du Transport, M. Don Page, a indiqué que M. Howell, un annonceur de radio de Belleville, Ontario, âgé de 31 ans, "a réalisé qu'il n'avait pas tout planifié" car la roulotte de voyage qui l'accompagnait a causé des problèmes de circulation durant deux jours lorsqu'il a quitté Van-

couver. M. Howell n'a fait aucun arrangement pour obtenir une escorte policière pour son voyage qui doit l'amener à Halifax à la mi-octobre. M. Howell entreprend ce voyage afin d'amasser des fonds pour l'Association canadienne des paraplégiques. Son

objectif: \$5 millions.

L'homme qui est confiné à une chaise roulante depuis qu'un accident de la circulation l'a laissé paralysé, s'est inspiré du Marathon de l'espoir de Terry Fox pour entreprendre son marathon du "kilomètre sans fin".

Clinique Bellemare: audition suspendue

par Marcel COLLARD

L'audition de la preuve sur la requête en injonction déposée en cour supérieure, par le Dr Fernand Bellemare, pour que soit ordonné à M. Robert Laforce, opticien d'ordonnance, de cesser d'utiliser la raison sociale de "Clinique Bellemare Enr", a été interrompue en attendant une décision de la cour d'appel du Québec.

L'ophtalmologiste de Québec a tenté, à deux reprises, d'obtenir une injonction provisoire, alléguant que les réclames publicitaires, sous la raison sociale concernée, étaient de nature à lui causer préjudice. Cependant, la cour supérieure a conclu qu'il n'y avait pas urgence.

Au niveau de l'injonction permanente, par son procureur, Me Pierre Neron, M. Laforce a contesté les motifs invoqués par le Dr Bellemare, prétendant que ce dernier lui avait volontairement vendu et cédé cette

raison sociale et que si violation il y avait aux règlements de l'Office des professions, il se devait d'exercer un autre recours devant une cour compétente.

Dans sa contestation écrite, M. Laforce relate que M. Bellemare avait fait part de son intention de se consacrer uniquement à sa profession de médecin et qu'il n'abandonnerait pas le lucratif commerce de "verres de contact" sans une compensation monétaire de \$750,000, montant réduit par la suite à \$500,000 puis à \$250,000, en plus de différentes considérations.

L'audition de la requête, en injonction permanente, fut instruite devant le juge Camille Bergeron. L'avocat du Dr Bellemare, Me Louis Huot, s'est adressé à la cour d'appel pour faire infirmer "une conclusion prématurée" prise par le juge, ne s'inscrivant pas de la preuve et du droit.

Le juge Bergeron a alors décidé d'ajourner l'enquête en attendant que la cour d'appel se prononce sur la procédure prise par Me Huot.

LE CENTRE DU REMBOURREUR VOUS OFFRE POUR LA FÊTE DES MÈRES



Chaise berçante
sur billes.
Tabouret en sus.

SPECIAL 99,95\$



Ensemble 4 pièces, SPECIAL 239,95\$
3 chaises, 1 table ronde, tissu 100% nylon.

CENTRE DU REMBOURREUR GALERIES DE LA CANADIENNE 661-6323

Les certificats de placement garanti

Contrairement à certains modes de placement, le taux d'intérêt d'un CPG est garanti — avantage qui peut s'avérer décisif dans l'élaboration de votre stratégie financière. Au Montréal Trust, nous offrons toute une gamme de certificats de placement garanti: il s'en trouvera sûrement un dont le montant et l'échéance vous conviendront. En fait, vous pouvez même choisir la fréquence de versement des intérêts.

16⁷/₈%

3 à 4 ans - Intérêt versé une fois l'an
Dépôt minimal — \$1,000

Pour de plus amples renseignements, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.

475, rue Saint-Amable, Québec G1R 5E4

529-8841

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

A la librairie
LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.
2299, Versant Nord, Ste-Foy, Qué. G1N 4G2
TEL.: 688-1943

NOTRE VENTE ANNUELLE DE LIVRES SE TERMINE LE 1er MAI 1982
HÂTEZ-VOUS IL RESTE ENCORE UN BON CHOIX DE LIVRES DE TOUS GENRES ET POUR TOUS LES GOÛTS

NOUS VOUS OFFRONS DES RABAIS ALLANT JUSQU'À

60%

Tous les titres, sans exception, sont réduits d'au moins 20% — En plus vous obtenez un bon d'achat de 3% lorsque vous payez comptant.

Aussi de nombreux soldes à notre premier plancher. **VEZ CONSTATER POURQUOI NOUS SOMMES LA "VRAIE" LIBRAIRIE...**

Cartes Mastercard et Visa acceptées
Ouverture — heures normales des magasins

Vente de Grande Ouverture

DERNIERS JOURS LA VENTE SE TERMINE LE 5 MAI 1982

Votre Premier Choix

GRATUITS
BREVAGES GRATUITS
T-SHIRTS GRATUITS
BALLONS POUR LES ENFANTS GRATUITS
PORTE-CLÉS GRATUITS

OFFRES SPÉCIALES DE GRANDE OUVERTURE DE 99¢
(JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS)

Coupons-cadeaux Gratuites

TAPIS, CARPETTES ET PRÉLARTS POUR

1/2

AUSSI BAS QUE

PRIX* OU MOINS

*Sur les bas prix de La Factorerie de Tapis

VOUS NE PAYEZ AUCUN INTÉRÊT DURANT 12 MOIS SUR TOUT ACHAT**

- Magasinez en personne ou service à domicile. Sans obligation.
- Appelez pour une estimation gratuite à la maison — 622-1430
- Installation sur demande avec garantie de service à vie.
- Coupe immédiate sur mesure — Apportez les mesures de votre pièce.

**Exemple de plan de crédit sans paiement d'intérêt.	
Achat du tapis	900\$
Dépôt minimum 1/3	300\$
Solde	600\$
Intérêt sur 12 mois (sans l'apportement du crédit)	AUCUN
Payable en 12 versements mensuels de	50\$

La Factorerie de Tapis

Votre Premier Choix
Satisfaction ou votre argent remis.

FACTORERIE DE TAPIS

Place Lebourgneuf,
5500 boul. Des Gradins,
Charlesbourg-Ouest, Québec
Téléphone: 622-1430



NOUS FAISONS TOUT SAUF LA FABRICATION.

Heures d'ouverture: lun, mar, mer, 9:00 am à 6:00 pm, jeu, ven, 9:00 am à 9:00 pm, sam, 9:00 am à 5:00 pm

Meurtre cruel à Montréal

MONTREAL (PC) — Un Américain du Maryland était recherché, hier, par la police montréalaise, relativement avec au meurtre brutal d'une femme, dont le corps décapité a été retrouvé, mardi soir, dans un appartement du centre-ville.

Selon un porte-parole du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Richard "Bill" Owen, âgé de 38 ans et locataire de l'appartement, est recherché en vertu d'un mandat du coroner.

La police n'avait encore pu identifier la victime du 27e meurtre survenu, cette année sur le territoire de la CUM.

Le cadavre nu de la femme, âgée d'environ 25 ans, a été retrouvé en trois parties.

La tête avait été placée dans un poëlon, et le reste du corps coupé en deux à la hauteur de la taille.

Les policiers ont affirmé qu'il s'agit du troisième meurtre à survenir dans cet immeuble de la rue Milton depuis quelques années.

De son côté, la Sûreté du Québec a institué sa propre enquête à la suite de la découverte du cadavre démembré d'une femme à l'orée d'un bois dans la localité des Mille-Iles au nord de Montréal.

Les deux jambes et le bras gauche de cette femme, âgée entre 25 et 35 ans, sont manquants, ayant été sectionnés.

Courcy renonce à son enquête

Un Québécois, accusé d'une fraude de \$75,000, a renoncé, hier, à son enquête préliminaire et devrait subir son procès au prochain terme des assises.

Raymond Courcy, du 125 de la rue des Peupliers est, avait été accusé, il y a quelques mois, d'avoir dépouillé la Banque Nationale du Canada d'une somme de \$75,000. Au moment du crime qu'on lui re-

proche, il était à l'emploi des Editions françaises, sur la rue Dorchester.

Place Sainte-Foy

Des cambrioleurs sont parvenus à s'introduire dans le magasin Vocelle, à Place Sainte-Foy, hier soir, et ont pris la fuite avec un lot de vêtements d'importation estimés à plus de \$17,000.

C'est un gardien du centre commercial qui a découvert le vol en faisant sa ronde, vers 21h40. Il a immédiatement prévenu la police de Sainte-Foy. Les forces de l'ordre ont, sans tarder, bouclé les issues et procédé à une fouille minutieuse de Place Sainte-Foy. Leurs efforts sont cependant demeurés vains. L'enquête se poursuit.

Morte par noyade

La jeune Annick Pouliot, âgée de 5 ans, fille de Noël, est morte par noyade mardi, vers 20h, non loin de la maison familiale sur la route de Saint-Paulin à Les Méchins dans la circonscription de Matane.

L'enfant prenait place avec son père sur une motoneige qui circulait dans un secteur boisé en bordure d'un ruisseau. Sous l'impact d'un obstacle, le véhicule se renversa et la fillette fut emportée dans le courant du ruisseau.

Le corps de la petite victime de l'onde a été retrouvé hier matin près de l'endroit fatidique par des chercheurs volontaires.



Les pompiers ont dû utiliser des masques pour parvenir à entrer dans l'immeuble en feu et localiser les flammes.

Immeuble incendié à St-Romuald

par Michel TRUCHON

Un immeuble de 15 appartements a été lourdement endommagé par un incendie, apparemment allumé par des enfants, en fin d'après-midi hier, sur la rue de l'Eglise à Saint-Romuald.

Une trentaine de personnes ont été chassées de leur logis par ce sinistre qui aurait fait pour près de \$150,000 de dégâts. Il y a sept ans environ, une construction identique, sur le terrain voisin, avait été détruite par un autre feu allumé, lui aussi par des enfants.

La police de Saint-Romuald a ouvert une enquête mais ne détenait encore aucun suspect, hier soir. Il semble que le feu a été allumé dans les bouches d'échappement des tuyaux de sècheuses à linge, du côté est de l'édifice, à environ un mètre du sol. On pense que des enfants se seraient amusés à lancer dans ces conduits des stylos à bille garnis d'une allumette, ce qui en faisait des "bombes puantes".

Les flammes se sont rapidement propagées par les conduits d'air et ont surtout attaqué un appartement du deuxième étage. Elles avaient également gagné le toit. Les pompiers de Saint-Romuald, sous la direction du chef Claude Bouchard, ont fait appel à leurs confrères de Saint-Jean-Christophe et de Charny.

Il a fallu plus d'une heure et demie avant que les sapeurs ne maîtrisent l'élément destructeur. La fumée a grandement nui à leur travail. Ils ont également été obligés de pratiquer des brèches dans la toiture.

Par la voie des tuyaux de sècheuses, la fumée a gagné tous les appartements et les dégâts sont considérables. Le feu a également ravagé une grande partie du sous-sol.

Ocean Ranger: salle de pompage inondée

BOSTON (AP) — Quatre mois avant la catastrophe de l'Ocean Ranger, a témoigné hier un officier de la garde côtière américaine, on lui avait rapporté qu'une inondation était survenue dans la chambre de pompage de la plate-forme de forage géante.

"J'ai remarqué en effet une ligne de démarcation sur le mur de la cham-

bre de pompage servant à établir le ballast. De l'eau avait pénétré dans cette pièce," a déclaré le lieutenant-commandant T. W. Purtell devant une commission d'enquête de la garde côtière. "Le gardien de cet endroit m'a dit que d'après lui il y avait eu inondation de cette pièce plusieurs années plus tôt".

sélectronique

1/2

PRIX

Technics SA 505

- Récepteur AM/FM
- Puissance 2 X 50 watts par canal
- Distorsion 0.04%
- Témoins électroluminescents de puissance crête
- PSM 770

Entrez dans la mode

Chemisier bleu royal ou blanc 35\$

Pantalon blanc 35\$

Tailles 6 à 12

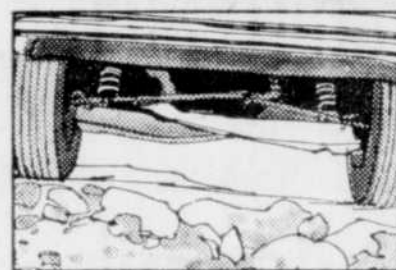
Sissi plus 2

Carrefour Charlesbourg
8500, boul. Henri Bourassa
Charlesbourg 627-1799

LE NOUVEAU PICK-UP INTERMÉDIAIRE FORD RANGER

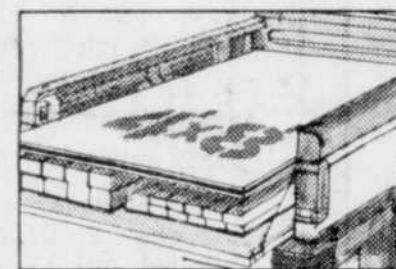
UN ROBUSTE CAMION FORD QUE VOUS POURREZ CONDUIRE POUR PRESQUE RIEN.

CARACTÉRISTIQUES:



Suspension Twin-I-Beam.
Vous conduirez en tout confort grâce à la suspension Twin-I-Beam à roues indépendantes, une exclusivité Ford.

Cabine spacieuse.
La banquette de série peut accueillir confortablement trois adultes, puisque sa largeur aux épaules est de 1 412 mm (55,6 po).



Caisse à double paroi.
Les bosselures de la caisse sont invisibles de l'extérieur. Charge utile facultative de 745 Kg (1 625 lb). Aucun camion de sa catégorie ne peut prétendre faire mieux.

36 MI/GAL VILLE/ GRAND- ROUTE	43 MI/GAL GRAND- ROUTE
Cotes de consommation évaluées à l'aide des méthodes approuvées par Transport Canada, pour servir de base de comparaison. La consommation réelle dépend de l'état des routes, de celui du véhicule, des habitudes de conduite et des conditions atmosphériques.	
7,9 L/100 KM VILLE/ GRAND- ROUTE	6,5 L/100 KM GRAND- ROUTE



Certains accessoires illustrés sont offerts en option moyennant supplément.

FORD RANGER XLS

VOUS CONDUIREZ POUR PRESQUE RIEN:

Ford a confiance dans la qualité de ses Ranger. La preuve : vous pourrez les conduire pour presque rien.

Voici les détails:

ENTRETIEN PROGRAMMÉ DE DEUX ANS

Entretien programmé pendant deux ans ou 40 000 km pièces et main-d'œuvre comprises, sans frais additionnels. Sont inclus également : vidanges d'huile, filtres, bougies, garnitures de freins, amortisseurs, parmi bien d'autres (la liste est longue!).

GARANTIE DE DEUX ANS

Les tolérances de fabrication des Ford Ranger sont si précises que nous avons, sans frais additionnels, prolongé notre garantie normale d'un an ou 20 000 km jusqu'à 2 ans ou 40 000 km, selon la première éventualité.

UN RABAIS DE 300 \$ DIRECTEMENT DE FORD

Achetez un Ford Ranger chez un concessionnaire Ford ou Mercury participant pendant que cette offre est en vigueur et vous recevrez un chèque de Ford du Canada. (Remises différentes pour les flottes de véhicules).

Renseignez-vous sur cette offre de durée limitée chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.

FORD RANGER



FORD RANGER: 7 039 \$

Prix suggéré par le manufacturier pour le modèle de série (non-photographie), le rabais de 300 \$ ayant été déduit, à l'exclusion de la taxe de vente provinciale, des frais de transport et de manutention. Les prix peuvent être inférieurs chez les concessionnaires.

FORD RANGER

solide comme les gros pick-up
économique comme les petits.

TOSHIBA VIDEO PORTATIF



GRAND SPECIAL

- Enregistrement d'extérieur
- Double audio
- Commande à distance
- Arrêt momentané/image fixe
- Vitesse lente
- Enregistrement 5 heures.



TOSHIBA

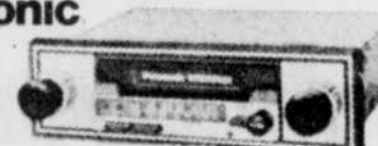
Téléviseur couleur 20" Toshiba automatique entièrement garanti. Donne une image bien nette, précise et lumineuse. Cabinet en bois grané et raccord d'antenne 75 ohms intégrée. Un prix plus que raisonnable.

50 MOIS TOTAL PIECES MAIN-D'OEUVRE A DOMICILE 569\$

STEREO D'AUTO

Panasonic

50 watts



Lecteur AM/FM stéréo



Egalisateur-amplificateur



Haut-parleur 6x9 triaxial

L'ensemble 269\$

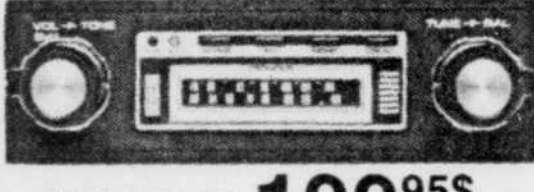
Installation sur place

PIONEER

AM/FM cassette stéréo

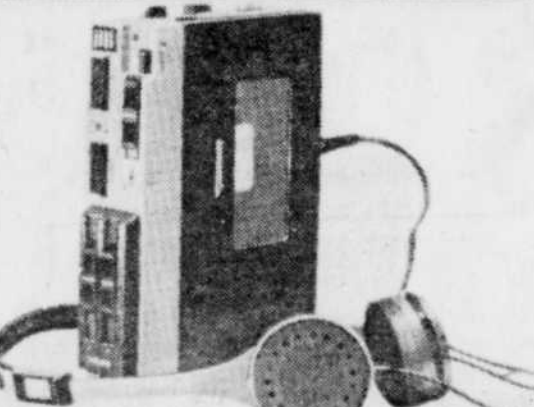


4 x 10 coaxial



SPECIAL 199⁹⁵\$

ensemble installation sur place



MINI-CASSETTE PORTATIF 89⁹⁵\$

TOSHIBA



FM/mini-cassette portatif 199⁹⁵\$

TECHNICIEN A VOTRE SERVICE

TANGUY MUSIQUE

5320, 1ère Avenue, Charlesbourg
627-3296
Place Fleur de Lys
522-0271

Menace de fermeture d'une école pour handicapés visuels

par Pierre MARTEL

L'Année internationale des personnes handicapées a pris fin beaucoup trop tôt. Quelques mois après celle-ci, une décision administrative du ministère des Affaires sociales risque d'entraîner éventuellement la fermeture de l'école Saint-Charles, à Charlesbourg.

Or, l'école Saint-Charles et la polyvalente de Charlesbourg, toutes deux relevant de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, sont les deux seules institutions de Québec et de l'Est du Québec à offrir des services éducatifs appropriés aux enfants handicapés visuels.

L'école Saint-Charles reçoit une soixantaine d'enfants handicapés visuels et la polyvalente de Charlesbourg en accueille une quarantaine.

Au total, l'école Saint-Charles reçoit 120 enfants. Or, selon le comité de parents de l'école, une vingtaine d'enfants handicapés visuels en provenance de régions éloignées pourraient délaissier Saint-

Charles faute de disponibilités financières suffisantes.

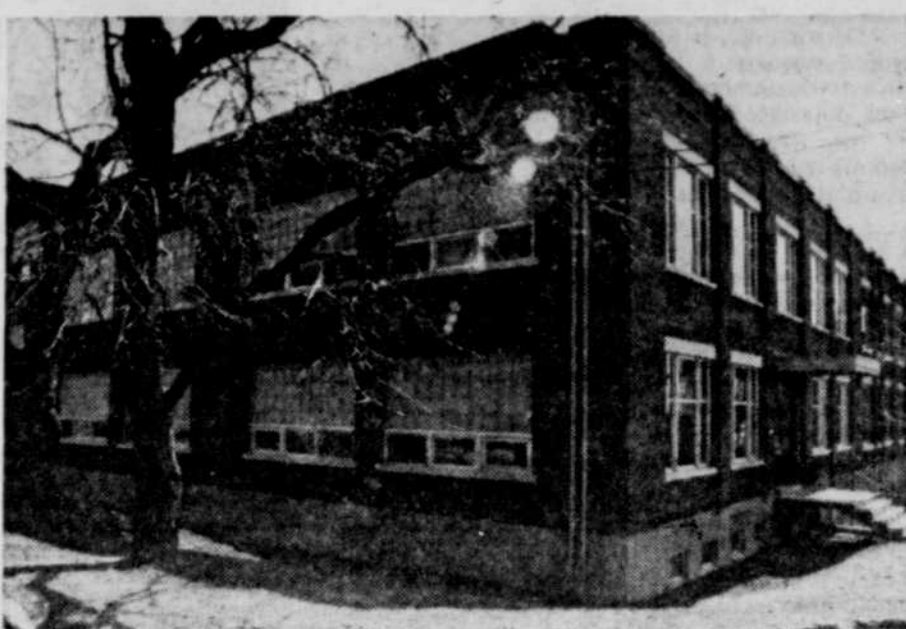
Si cela se produisait, la Commission scolaire régionale Jean-Talon serait amenée à procéder à une analyse rigoureuse de la situation, à évaluer ce qu'il en coûterait pour desservir 40 handicapés visuels au lieu de 60.

"Si l'analyse nous indiquait que le coût est devenu exorbitant, la seule solution envisageable alors sera la fermeture de l'école", de confier M. Marius Lévesque, secrétaire général de la commission scolaire.

La situation

L'inquiétude des parents d'enfants handicapés visuels a pris naissance à la mi-janvier de cette année quand ils ont pris connaissance d'une directive signée le 20 juillet 1981 par le sous-ministre adjoint aux programmes de services sociaux du ministère des Affaires sociales, M. Luc M. Malo.

"Les services dispensés par les centres de



L'Année internationale des personnes handicapées à peine terminée, l'école Saint-Charles de Charlesbourg est menacée de fermeture. L'institution offre des services éducatifs aux enfants handicapés visuels.

services sociaux (CSS) ne doivent donc pas prévoir de placements pour une simple raison d'accessibilité scolaire, même si leur collaboration et leur support aux parents et aux commissions scolaires doivent leur être acquis. Il va de soi que si, après évaluation, il y a nécessité

d'intervention psychosociale liée à l'accessibilité scolaire, il y aurait lieu en dernier ressort d'effectuer un placement. Il ne faut pas perdre de vue que la responsabilité première de l'enfant appartient d'abord aux parents", peut-on lire dans la directive.

En résumé, le jargon

bureaucratique du sous-ministre Malo signifie que les enfants handicapés visuels fréquentant l'école Saint-Charles se verront privés des allocations mensuelles variant entre \$244 à \$363 que leur verse actuellement le ministère des Affaires sociales. A partir de sep-

tembre, le ministère de l'Éducation assumera cette responsabilité en versant une allocation mensuelle de \$130, soit le même montant que celui offert à des enfants sans handicap qui veulent prendre une option non offerte par la commission scolaire de leur territoire.

La chaise berçante

Selon la présidente du comité d'école de l'école Saint-Charles, Mme Yseult Raby, la directive du sous-ministre Malo signifiera pour plusieurs enfants handicapés visuels le retour à la chaise berçante. "Plusieurs parents, surtout dans les centres éloignés, n'ont pas les moyens de combler l'écart pour placer leur enfant dans une famille d'accueil. Sans compter que plusieurs n'ont pas les moyens de prendre une semaine de vacances pour partir de Sept-Îles ou de la Gaspésie pour venir trouver une famille d'accueil à Québec", explique-t-elle.

Mme Raby ajoute: "Dans ces conditions, des parents n'auront pas

le choix, ils devront garder leur enfant à la maison. Ils ne peuvent pas les envoyer dans les écoles de leur territoire puisque avant d'entrer à l'école Saint-Charles un enfant handicapé visuel doit avoir fait l'expérience de l'école régulière. Ce n'est que si l'école régulière est un échec que l'enfant vient chez nous."

Solution aberrante: les parents peuvent continuer à recevoir l'aide du ministère des Affaires sociales. Cependant, pour ce faire, ils ne doivent pas se contenter du handicap visuel de leur enfant. En effet, ils devront faire des efforts pour trouver des problèmes psychosociaux à leur enfant.

Inquiets de la tournure des événements, les parents demandaient, le 31 mars, dans un télégramme, une rencontre urgente avec les ministres de l'Éducation, M. Camille Laurin, et des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson. Jusqu'à maintenant, ils doivent se contenter d'un accusé de réception en date du 1er avril 1982.

Sears... pour des économies...

Rabais de 25% à l'achat de 3 paires de bas-culotte Phantom!

Prix en vigueur jusqu'au 8 mai 1982.

Faites provision de bas-culotte et économisez chez Sears. Vous trouverez des bas-culottes qui s'adaptent à vos vêtements. Choix de couleurs mode.

Naturelles. Tout diaphane, culotte et pointes renforcées. Tailles: P.M.G.T.G.

18 026. Rég. \$2.75.....\$2.06 ou 3/\$6.18

Invisibles. Tout diaphane, pied sandale. P.M.G.T.G.

18 714. Rég. \$3.....\$2.25 ou 3/\$6.75

Show-offs, bas très fins, entièrement diaphanes. P.M.G.T.G.

18 436. Rég. \$2.75.....\$2.06 ou 3/\$6.18

Energizers vous apportent support et confort. Tailles: P.M.M.G.G. Rég. \$5.....\$3.75 ou 3/\$11.35

Pied sandale, # 19 052

Pointes renforcées, # 19 035

Hug-Me-Tight. Bas à culotte de maintien. P.M.G.T.G. Rég. \$3.75.....\$2.81 ou 3/\$8.43

Pied sandale, # 19 082

Pointes renforcées, # 19 092

3/6¹⁸

Naturelles Ch. \$2.75

Phantom show-offs

Phantom hug-me-tight

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Phantom

Merci Maman



Rayon 75 — Bas pour dames

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9:30 à 17:30 du lundi au mercredi, de 9:30 à 21:00 le jeudi et le vendredi, de 9:00 à 17:00 le samedi. Venez sur place • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

Au lieu de faire, Québec devrait faire faire



**LE MONDE DES
FONCTIONNAIRES**
ghislaine rheault

Si le gouvernement cessait de procéder comme si la fonction publique était la seule voie normale pour réaliser ses programmes et qu'il décidait de "faire faire" au lieu de faire, il ne serait plus obligé d'embaucher de nouveaux fonctionnaires permanents durant plusieurs années.

C'est l'une des idées du mémoire adressé à la Commission Bisailon par le président de la Commission de la fonction publique, M. Roch Bolduc, qui rappelle dans ce document présenté en janvier que chaque fonctionnaire qui décide de faire carrière signifie un engagement de \$1 million pour le gouvernement.

Cette idée, qui n'est pas sans rappeler une proposition défendue plus tôt cette semaine par la Chambre de commerce de la province de Québec fait partie d'un examen de la mission du Conseil du trésor. La commission estime que le Conseil du trésor devrait, en examinant les programmes "obliger les requérants à proposer les voies les plus efficaces pour atteindre les objectifs visés et non pas postuler que la fonction publique "permanente" est la voie normale".

La commission, sous la plume du président Bolduc, estime dans la lettre d'accompagnement de ce mémoire, que la quatrième réforme de la fonction publique doit garantir les droits des citoyens et contribuables à des services efficaces, alors que les précédentes avaient successivement assuré les fonctionnaires contre le favoritisme (1943) introduit les régimes syndicaux (1965) et fondé la sélection sur la règle du mérite (1978).

Il est trop tôt pour tout bous-

culer, les rôles sont bien partagés en dépit de certaines difficultés de parcours. Et le présent examen de la loi 50 devrait permettre d'assurer de meilleurs services aux citoyens, estime la commission qui était entendue hier en soirée par le groupe Bisailon (comparution dont nous rendrons compte ultérieurement dans LE SOLEIL).

Dans un autre document rendu public hier, la CFP commente certaines propositions du rapport Bisailon:

— l'embauche des sous-ministres à contrat, les concours obligatoires pour les sous-ministres adjoints et la nomination des cadres à titre temporaire mais renouvelable ne sourient pas à la Commission de la fonction publique: ces mesures auraient un impact négatif sur le recrutement et, il existe d'autres moyens de régler les problèmes que ces propositions veulent corriger... "la rétrogradation des cadres incompétents" notamment, étant permise par la loi.

— au lieu de permettre aux ci-

toyens d'aller en appel s'il sont insatisfaits lors d'un concours de recrutement dans la fonction publique — ce qui pourrait être un moyen assez lourd pour paralyser le processus judiciaire — on devrait s'inspirer du modèle des petites créances pour permettre aux insatisfaits d'être entendus par la Commission de la fonction publique selon une procédure sommaire;

— on devrait maintenir le statut sur le régime d'accréditation des unités de négociations des employés de l'Etat;

— il serait risqué pour la majorité silencieuse qu'en favorisant le recours à des directives au lieu de règlements on augmente les pouvoirs discrétionnaires des fonctionnaires;

— l'égalité en emploi ne peut être considérée sur le même pied que le principe de la sélection au mérite

(contrairement à ce qu'affirmait lundi la sous-ministre d'Etat à la condition féminine, Mme Christine Tourigny). On n'a pas épuisé les moyens d'accroître la participation des femmes au recrutement et à la promotion, estime la commission.

L'épaisseur du tapis du patron

En matinée hier, Mme Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme, et une équipe du CSF ont dénoncé vigoureusement le lien établi par la commission dans son rapport entre des mesures favorisant le travail à temps partiel et l'égalité en emploi. Elles ont en outre réclamé l'abolition du "classement moquette" dans la fonction publique en s'étonnant que la Commission Bisailon ait "oublié" ce sujet dans son rapport. Le classement moquette fait que les secrétaires sont classées, non pas en fonction de leurs tâches et de leurs qualifications, mais en fonction du rang occupé par leur patron et de "l'épaisseur de son tapis".

Le conseil réclame non seulement

qu'on n'établisse pas de politique de création de postes à mi-temps — qui sont des gues-tapens pour les femmes, qui les confirment dans leur double tâche, comme le CSF l'a déjà fait valoir dans un document rendu public — mais qu'on régleme également de façon sévère le travail à mi-temps dans le secteur privé.

Quant au classement des secrétaires, il devrait faire l'objet d'un réexamen attentif: le classement moquette doit disparaître, on doit enrichir les descriptions de tâches, situer les secrétaires principales au rang de techniciennes, créer une nouvelle classe de professionnels (classe 4) pour permettre aux secrétaires un avancement de carrière et corriger la situation actuelle qui fait qu'après une douzaine d'années, elles sont "gelées" à tout jamais, sans possibilité d'avancement. C'est Mme Judith Doyon, secrétaire de la présidente du Conseil du statut de la femme qui a décrit en connaissance de cause, la situation des employées de secrétariat du gouvernement.

Le Parti libertarien propose l'abolition de la fonction publique

"Abolissons la fonction publique."

C'est jusqu'ici la proposition la plus radicale qui ait été entendue au cours des travaux de la Commission Bisailon. Cette recommandation, qui selon le commentateur du député Guy Bisailon a "désarçonné" quelque peu la commission a été faite hier par

M. Victor Levis, chef du Parti libertarien du Québec.

En souriant à peine, M. Levis a lancé: "Gardons la police et le système judiciaire pour assurer le non-usage de la violence ou la fraude dans les relations entre les individus. Mais démantelons la plupart des autres programmes de l'Etat".

Le Trident présente au Capitot

PIAF

sur scène ce soir — Rés.: 694-0806

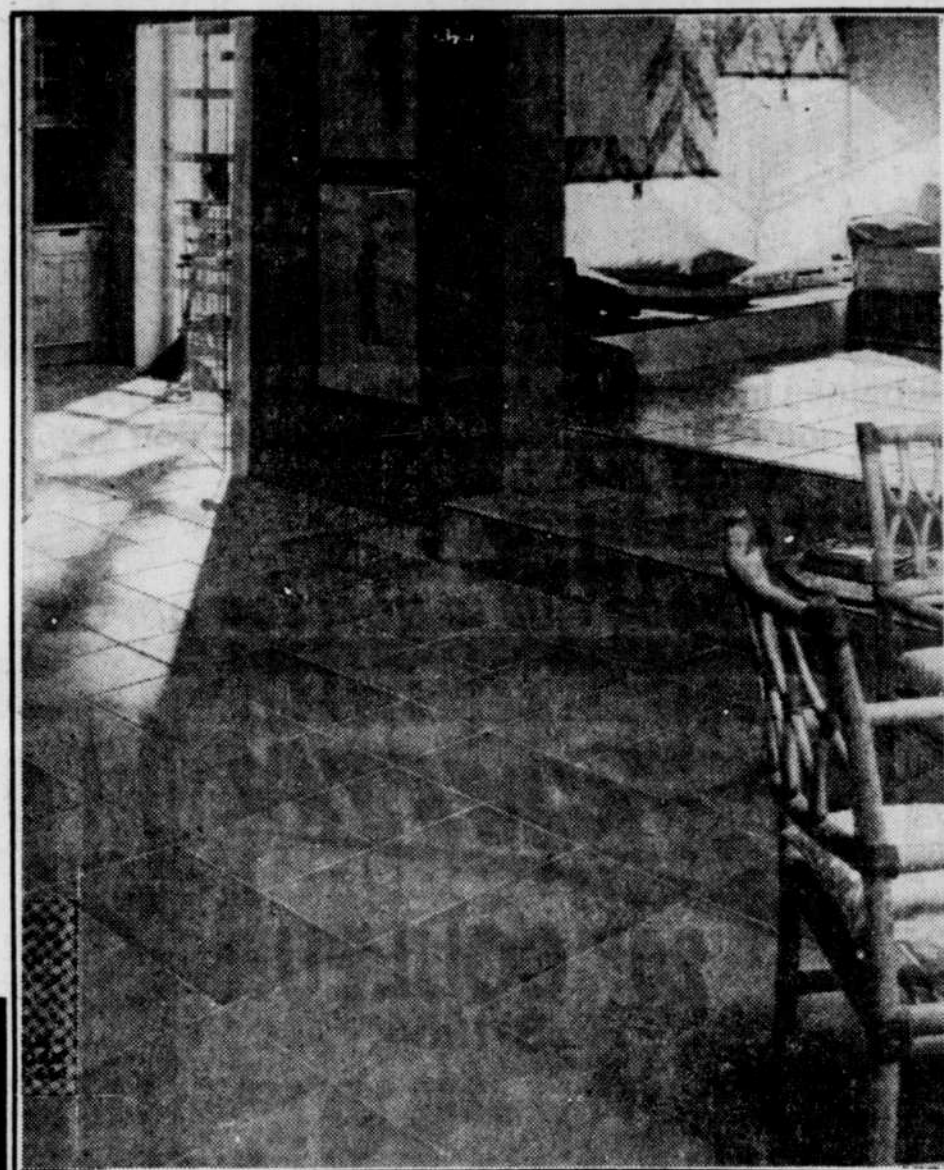
A VENDRE

LOCATION D'AUTOMOBILES CAMIONS

comprenant 32 véhicules en location incluant permis de location à long terme pour automobiles, camions et semi-remorques.

837-5131 - Jour
833-5354 - Soir

Entrepôt d'Aubaines Céramique



L'une des plus grandes collections de carreaux de céramique au Québec, en réduction à l'année longue!

Une offre spéciale jusqu'au 31 mai 1982 sur présentation de ce coupon

nous vous accorderons un escompte de 10% sur vos achats de carreaux de céramique.

**ECONOMISEZ DAVANTAGE...
POSEZ LA TUILE VOUS-MEME!**

Salle de bains, cuisine, hall, salle familiale, vous l'appréciez partout dans la maison.

- Plus de 5,000 pieds d'entrepôt remplis d'une variété de carreaux pour murs et planchers, aux prix les plus bas.
- Service de conseillers expérimentés
- Venez et emportez ce que vous choisissez



Coin Simple et Saint-Sacrement

681-9244

Heures d'ouverture: lundi au merc., 8h30 à 17h00; jeudi et vendredi, 8h30 à 21h00; samedi, 9h00 à 17h.

Stationnement facile sur place

POLAROID OFFRE UNE REMISE ÉCLAIR DE 3\$

Comme, de toutes façons, il vous faut acheter du film pour votre appareil-photo Polaroid, il y va de votre intérêt de le faire maintenant, tandis que cette offre est encore valable.

Achetez deux paquets de film Time-Zero ou de film 600 Haute Rapidité. Expédiez votre preuve d'achat et le bon qui se trouve au bas de l'annonce, et Polaroid vous fera parvenir 3\$.

Si vous achetez 4 paquets, Polaroid vous enverra 6 dollars.

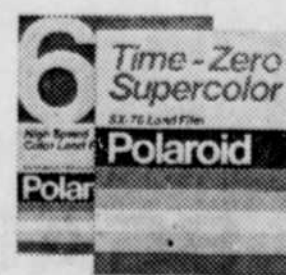
Polaroid



REMISE DE 3\$

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Au consommateur Polaroid vous remettez 3\$ pour chaque achat de deux paquets de film 54-70 Time-Zero ou 600 Haute Rapidité effectuée entre le 1er avril et le 15 mai 1982. Il vous suffit de remplir ce bon et de renvoyer à: Remise Polaroid de 3\$, Case postale 428, succursale A, Rivière, Ontario M9W 5L4. Incluez la facture ou le coupon de caisse et les enveloppes en couleurs des boîtes de film Polaroid (soit 2 paquets individuels, soit un paquet double). Les bons doivent être postés avant le 20 mai 1982. Le chèque doit être en ordre. Il faut compter 60 jours pour la remise. Cette offre ne s'applique qu'aux résidents du Canada et se limite à 2 remises par famille ou entreprise. Le bon n'est pas transférable et doit accompagner la demande de remise. Cette offre ne s'adresse pas aux usagers commerciaux ou industriels et Polaroid n'accepte aucune responsabilité pour les bons perdus ou incomplets. NOTE: Les bons reçus après le 15 mai 1982 seront renvoyés.



aux 3 magasins

AMEUBLEMENTS TANGUAY

BEAUPORT
535, boul. Ste-Anne
667-6282

LEVIS
Place Tanguay, Lévis
833-4511

LES SAULES
1935, boul. Masson
(Carrefour Les Saules)
871-4411

GRATUITS

- Entreposage jusqu'en décembre 1982
- Livraison à travers la province
- Service de décoration à domicile
- Service d'installation de tous les meubles achetés
- Raccordement de lessiveuse
- Démonstration de tous les autres appareils électriques



LA
CARAVANE
EST
ARRIVÉE
ZENITH

Des camions remplis d'aubaines incroyables. Appareils vidéo, chaînes stéréo, téléviseurs couleurs ou noir et blanc... Tout le chargement doit être vendu!

DES PRIX ZÉNIMITABLES!

Ne manquez pas la Caravane Zenith chez Tanguay

ZENITH... LA QUALITE DOIT Y ETRE POUR QUE LE NOM SOIT APPOSÉ.



ZENITH
20" COULEUR
S-1904
499⁹⁵

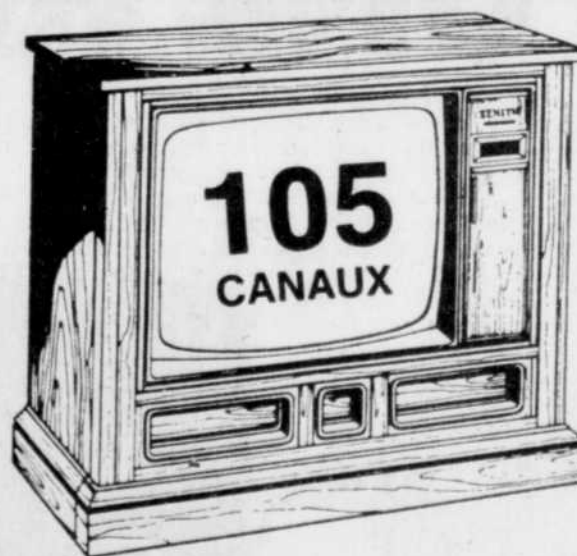
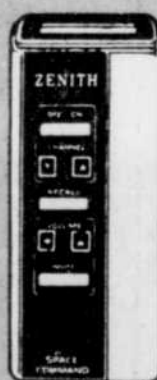
**3 ANS DE GARANTIE
PIECES ET MAIN-D'OEUVRE**
Service à domicile par nos 10 électroniciens



12" **ZENITH** N120C
Noir et blanc
Garantie 1 an
109⁹⁵



ZENITH
TELECOULEUR
20"
SS-1925W
avec télécommande
749⁹⁵



ZENITH
TELECOULEUR
25"
SS-2325E
avec télécommande
899⁹⁵

aux 3 magasins

AMEUBLEMENTS TANGUAY

BEAUPORT
535, boul. Ste-Anne — 667-6282

LEVIS
Place Tanguay, Lévis — 833-4511

LES SAULES
1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411